



Rapport d'activité **2023**

**Communauté
de communes
du Plateau Picard**

Sommaire

Rapport d'activité 2023

<u><i>Avant Propos</i></u>	3
<u><i>Le bureau de la communauté de communes</i></u>	4
<u><i>Le territoire et ses assemblées délibérantes</i></u>	5
<u><i>Les compétences de la communauté de communes</i></u>	6
<u><i>L'avenir, la feuille de route intercommunale</i></u>	7
<u><i>Les faits marquants de 2023</i></u>	8-9
<u><i>Budgets</i></u>	10-11
<u><i>Les ressources humaines</i></u>	12
<u><i>La communication du Plateau Picard</i></u>	13
<u><i>Tourisme et attractivité du territoire</i></u>	14-15
<u><i>La mobilité</i></u>	16-17
<u><i>La petite enfance</i></u>	18-19
<u><i>Les aînés</i></u>	20-21
<u><i>Service jeunesse</i></u>	22
<u><i>Santé</i></u>	23
<u><i>Culture</i></u>	24-25
<u><i>Bâtiments et travaux</i></u>	26-27
<u><i>Logement</i></u>	28
<u><i>Urbanisme</i></u>	29
<u><i>Le développement économique</i></u>	30-31
<u><i>Déchets ménagers</i></u>	32-33
<u><i>Eau et assainissement</i></u>	34-36
<u><i>Organigramme des services</i></u>	38
<u><i>Rapport technique et financier</i></u>	39-41
<u><i>Délibérations et décisions</i></u>	42-47
<u><i>Notes</i></u>	48-49

Le Plateau Picard

Un territoire d'ambitions



Le présent rapport d'activité de la Communauté de communes du Plateau Picard est établi en application de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le bureau de la communauté de communes



Olivier De Beule

Président de la communauté de communes du Plateau Picard

EDITO DU PRESIDENT

L'année 2023 a été marquée par un moment de transition important pour notre communauté de communes, avec le départ soudain de notre président, Frans Desmedt. C'est avec une grande fierté que j'ai repris le travail qu'il avait initié.

Tout au long de l'année, la communauté de communes a poursuivi ses projets de développement. Nous avons continué à œuvrer pour renforcer l'attractivité de notre territoire, améliorer la qualité de vie de nos habitants et assurer un service public de proximité qui soit à la hauteur de leurs attentes.

Je vous invite à découvrir dans ce rapport d'activité les différentes actions et projets réalisés au cours de l'année écoulée et vous souhaite une bonne lecture.

Le Président

C'est l'organe exécutif du conseil. Il prépare et exécute les délibérations du conseil et du bureau. Le président prend des arrêtés et des décisions, notamment dans le cadre des délégations qu'il a reçues du conseil et qui ne doivent pas être les mêmes que celles données au bureau. M. Olivier De Beule a été élu président de la Communauté de Communes du Plateau Picard le 1er juin 2023.

Les vice-présidents

Ils assistent le président dont ils reçoivent délégation d'une partie des fonctions. En outre, ils sont présidents-délégués des commissions de travail créées par le conseil.

► M. Jean-Paul Baltz, 1^{er} vice-président et maire du Mesnil-sur-Bulles, chargé de la voirie, des réseaux et de l'assainissement;

► M. Jean-Louis Hennon, 2^{ème} vice-président et maire de Courcelles-Epayelles, chargé du logement, de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace, et de la santé;

► M. Bernard Dubouil, 3^{ème} vice-président et maire de Saint-Just-en-Chaussée, chargé du patrimoine bâti, des bâtiments et de la mutualisation;

► Mme Isabelle Barthe, 4^{ème} vice-président et maire de Cernoy, chargée de la culture, du tourisme, et de l'attractivité du territoire;

► M. Denis Flour, 5^{ème} vice-président et maire de Maignelay-Montigny, chargé des affaires sociales, de la mobilité et des relations avec les associations pour l'utilisation des gymnases.



Jean-Paul Baltz



Jean-Louis Hennon



Bernard Dubouil



Isabelle Barthe



Denis Flour

Le territoire et ses assemblées délibérantes

Le conseil communautaire

C'est l'assemblée des délégués des communes membres de la Communauté: chaque conseil municipal désigne parmi ses membres un nombre de délégués titulaires qui dépend de la population de la commune. Le conseil communautaire issu des élections municipales de 2020 compte 76 conseillers titulaires et 43 conseillers suppléants. Le fonctionnement du conseil communautaire est très comparable à celui du conseil municipal d'une commune de plus de 3500 habitants. En particulier, il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de Communes.

Le bureau

Il est élu par le conseil communautaire parmi ses membres. Le bureau du conseil communautaire est constitué du président et de ses 6 vice-présidents. En outre, le bureau est chargé du règlement de certaines affaires sur délégation d'une partie des attributions du conseil. Lors de chaque réunion du conseil, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du conseil.

Les dix commissions de travail

La Communauté de communes s'appuie sur des commissions thématiques qui sont des groupes de réflexion, chargés de débattre sur les actions à mener, les projets à mettre en œuvre et formuler des propositions d'actions. Leurs séances ne sont pas publiques et réunissent élus et de techniciens référents sous l'animation de leur Président délégué :

- Habitat, Logement, Aménagement,
- Culture,
- Bâtiments et travaux,
- Affaires sociales
- Voiries & réseaux
- Déchets ménagers
- Eau et assainissement
- Développement économique
- Mutualisation et méthodologie de travail
- Tourisme et attractivité du territoire



Les compétences de la communauté de communes

Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), fondé sur la libre volonté des communes qui le constituent de se fédérer autour d'un projet commun, pour développer et aménager le territoire qu'elles forment ensemble. Pour élaborer et réaliser ce projet, les communes choisissent de transférer à leur communauté un certain nombre de leurs compétences que cette dernière exerce alors en leur lieu et place. La loi a doté les communautés de communes de domaines (groupes ou blocs) dans lesquels les communes membres doivent délimiter des compétences (ou parties de compétences), au regard d'un « intérêt communautaire » qui leur est propre et dont elles définissent elles-mêmes les critères (voir plus loin). Ainsi, les communes doivent obligatoirement transférer à la communauté des compétences d'intérêt communautaire dans deux domaines: aménagement de l'espace et développement économique, et dans au moins un des cinq domaines suivants: protection et mise en valeur de l'environnement, logement et cadre de vie, voirie, équipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement primaire, action sociale. Les communes peuvent également transférer à la communauté des « compétences facultatives » dans tout autre domaine de leur compétence.

Principes

► Le principe de spécialité des compétences

Une communauté de communes, ne dispose pas d'une compétence générale sur toute affaire d'intérêt local. Elle obéit au principe de spécialité, qui lui interdit d'intervenir dans des matières autres que celles qui leur ont été transférées par

les communes. Selon ce principe, toute action, toute dépense de l'EPCI dans des affaires communales étrangères aux compétences transférées est illégale.

► Le principe d'exclusivité des compétences

Lorsqu'une commune transfère l'une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie. Selon ce principe, toute délibération du conseil municipal, toute action ou toute inscription de dépense au budget communal se rapportant à cette compétence sont illégales. Les compétences des communes membres et de l'EPCI sont exclusives les unes des autres.

► L'intérêt communautaire

Pour les Communautés de communes, il appartient aux communes membres de définir et préciser, à l'aide de critères qu'elles déterminent elles-mêmes, la ligne de partage, dans chaque domaine soumis par la loi à la notion d'intérêt communautaire, entre la compétence ou partie de compétence qui sera confiée à la communauté et celle qui restera communale. La loi est venue assouplir les deux principes complémentaires de spécialité et d'exclusivité des compétences, notamment en légalisant des pratiques existantes, telles que le partage de services entre EPCI et communes membres (« mutualisation » des moyens humains et matériels), et en autorisant le versement réciproque de subventions (fonds de concours) entre EPCI et communes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements.

Les compétences obligatoires de la CCPP

- 1° Aménagement de l'espace
- 2° Développement économique
- 3° Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- 4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- 5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences facultatives de la CCPP

- 6° Environnement
- 7° Politique du logement social d'intérêt communautaire
- 8° Création ou aménagement et d'entretien de voirie d'intérêt communautaire
- 9° Construction, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- 10° Action sociale
- 11° Assainissement
- 12° Eau
- 13° Secours et de lutte contre l'incendie
- 14° Scolaire
- 15° En matière d'animation sportive et culturelle d'intérêt communautaire
- 16° Aménagement, entretien, gestion des abords des gares de chemin de fer en service
- 17° Instauration d'un service de transports à la demande
- 18° Promotion touristique
- 19° Création d'un Fonds d'Intervention Foncière chargé des acquisitions foncières
- 20° Service public des réseaux et services locaux de communications électroniques
- 21° Organisation de la mobilité en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale

L'avenir La feuille de route intercommunale

Génèse

Un projet travaillé avec les élus, les agents, les acteurs socio-économiques et les citoyens du territoire.

La feuille de route a été élaborée en 2021 par l'ensemble des élus du Plateau Picard afin de construire un document stratégique permettant au territoire de relever les défis identifiés.

Pour cela, les citoyens ont pu donner leur avis lors d'une consultation citoyenne,

Ce plan d'actions définit les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire à court, moyen et long terme, en tenant compte des contraintes et des ressources disponibles.

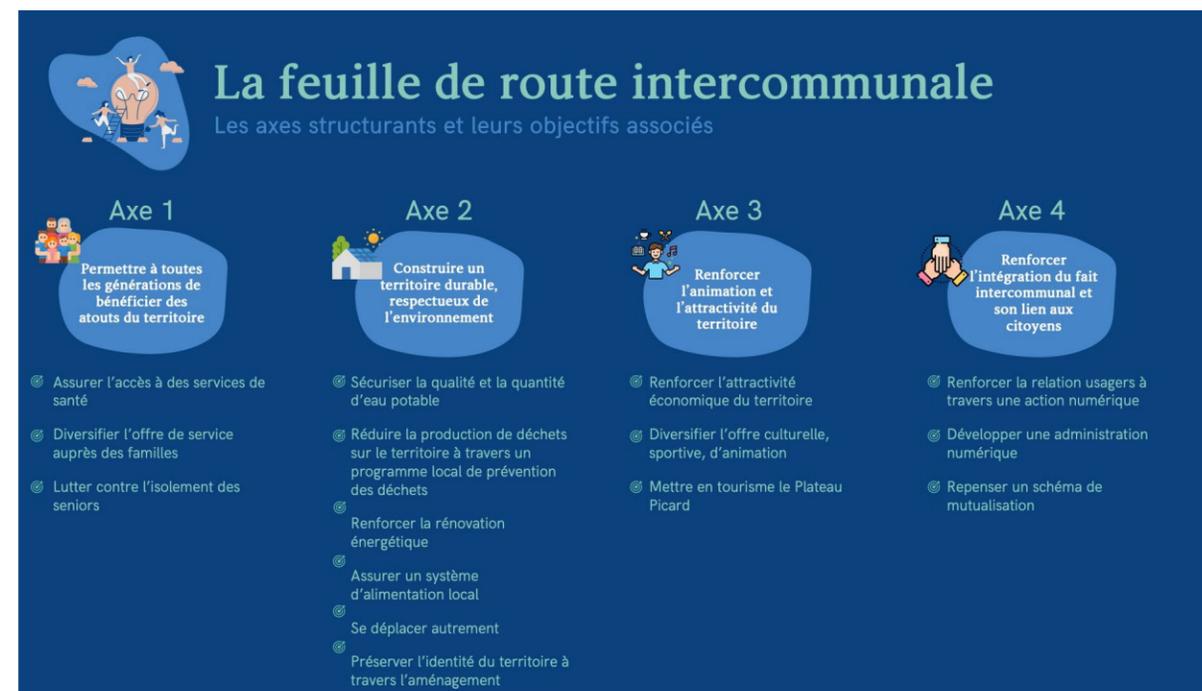
Le processus s'est déroulé comme suit :

- Elaboration d'un diagnostic du territoire
- Séminaire avec les élus intercommunaux pour validation des axes et déploiement des

de la cohésion territoriale, le Plateau Picard s'est défini 4 positionnements. Selon les actions, le Plateau Picard sera soit opératrice, organisatrice, contributrice ou animatrice afin de pouvoir impulser des changements, mais également accompagner les autres acteurs du territoire.

4 axes structurants

Pour mettre son plan à exécution,



les agents de l'intercommunalité ont participé à l'instruction des actions et les acteurs socio-économiques ont été sollicités pour apporter leur regard sur la feuille de route et proposer des actions partenariales.

Un document stratégique

Une feuille de route intercommunale correspond à la formalisation par les élus d'un plan d'actions concret et cohérent, reflète à la fois d'ambitions partagées et d'une volonté de mettre en œuvre un développement équilibré du territoire.

actions

- Réunions avec le bureau communautaire pour validation des actions et propositions

- Réunions avec les agents responsables pour instruction des actions

- Réunion avec les partenaires du territoire

- Séminaire de finalisation avec l'ensemble des élus communautaires

4 positionnements définis

Afin que la feuille de route soit garante

la communauté de communes le formalise alors sous forme de 4 axes bien distincts. Chacun de ces axes se décompose en de multiples sous-compartiments représentant les objectifs qui permettent d'atteindre le postulat formulé dans l'axe de départ (voir iconographie centrale). Ainsi, ces objectifs se décomposent eux-mêmes en actions à mettre en place pour construire chaque pièce du puzzle "feuille de route". Pour chacun des axes, un calendrier pluriannuel est établi.

Les fait marquants de 2023

L'élection d'un nouvel exécutif a eu lieu en 2023 à Lieuvillers suite au décès de Monsieur Frans Desmedt.

Administration générale

- 8 conseils communautaires et 127 délibérations
- 3 réunions de Bureau et 26 délibérations
- 2 Conférences des maires
- 2 Conférences des secrétaires de mairie
- 114 décisions du président
- 312 arrêtés
- 30 dossiers de subvention déposés et 22 liquidés
- 22 marchés publics lancés
- 4 113 mandats
- 2 368 titres

Santé

Ouverture du centre dentaire intercommunal en mai 2023

Travaux

- Inauguration des locaux qui accueillent les services de Gestion des Collectivités Locales le 11 septembre 2023.
- Étude pour l'extension de la capacité d'accueil de la crèche de Maignelay
- Étude de réaménagement de l'ancien LIDL
- Étude réfection toiture MSP
- Mise en vidéosurveillance de plusieurs sites
- Diagnostic de la structure et du sous-sol du bâtiment des longs prés

Mutualisation

Mis en place d'un service commun "centre de compétences informatiques" de compétences informatiques" : sécurisation de la messagerie et sauvegarde des données

pour 16 communes.

Mobilité

- Engagement du schéma directeur vélo de la CCPP : infuser une culture vélo auprès des citoyens pour augmenter la part modale du vélo
- La CCPP a été ambassadeur du challenge de la mobilité Hauts de France avec pour objectif d'inciter les salariés à se rendre au travail par des moyens éco mobiles

Logement

- En janvier 2023, changement de la politique logement pour accompagner les propriétaires occupants à effectuer des travaux par « geste »
- Evolution des aides pour les ménages au plafond de ressources « intermédiaires »
- Suppression des aides pour les installations de poêles à granulés

Petite enfance

- Réaménagement des locaux de l'Espace Pierre Guyard pour augmenter le nombre de places de la crèche de 19 à 30 places.

Culture

- Un total de 3 293 spectateurs pour la saison culturelle avec l'organisation du 7ème Festival de Printemps et du 16ème Festival Jazz.
- Etude pour la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture (CTL).

Attractivité du territoire

Le samedi 16 septembre 2023 a eu lieu la 5ème chasse au trésor du Plateau Picard. Elle a accueilli 494 participants et 143 équipes.

Développement économique

Les derniers terrains économiques sont en cours de vente sur les Zones d'Activités de Tricot et d'Argenlieu.

Aide aux associations

En 2023, il a été versé 209 932,60€ à 17 associations

30 474
habitants (Insee)

52
Communes

439,30
KM²

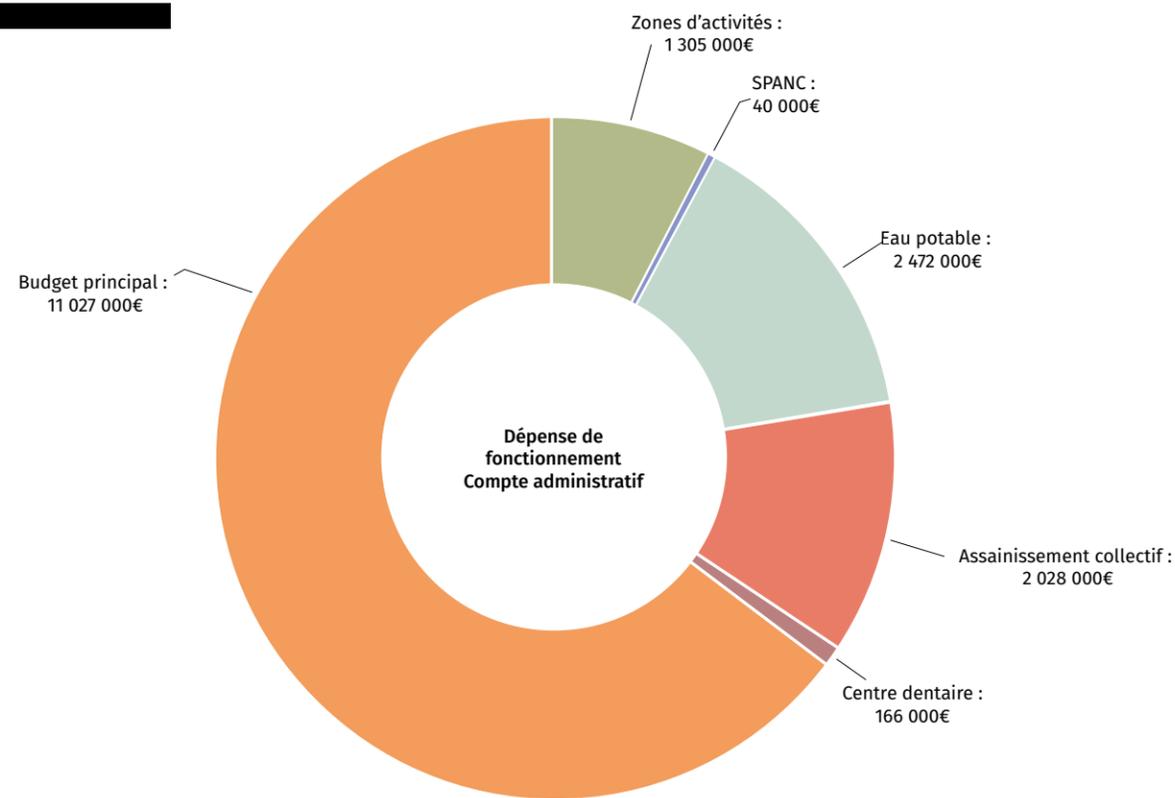


▼ 1 Centre dentaire	▼ 1 Recyclerie	▼ 4 Déchetteries	▼ 2 Crèches	▼ 2 Gymnases
▼ 8 Zones d'activité	▼ 2 Bâtiments administratifs	▼ 3 Bâtiments de stockage	▼ 2 Bâtiments en location	▼ 2 Parkings

2023

Finance et comptabilité

4 ETP



Activité en chiffre du service comptabilité

	Mandats	Titres
Budget principal	2 394	900
Centre dentaire	239	21
Assainissement collectif	410	514
Zones d'activités	43	6
Eau potable	945	574
SPANC	16	342
SMOPP	66	11
Total	4 113	2 368

Recettes et dépenses par habitants

Recettes nettes par habitants

27€	Subventions, produits exceptionnels et autres
20€	Recettes de la collectivité
60€	Dotation
271€	Fiscalité

Dépenses nettes par habitants

3€	Intérêts bancaires
19€	Amortissements des investissements
17€	Autres services
3€	Economies et tourisme
15€	Aménagements urbains
29€	Incendie
47€	Petite enfance, jeunesse, repas
42€	Administration générale
103€	Déchets

Les subventions

Subventions versées aux associations

17 subventions pour 209 932,60 €

La communauté de communes verse chaque année des contributions facultatives à diverses associations qui apportent un service d'intérêt général.

Fonds de concours versés aux communes :

5 communes pour 31 265€

- Angivillers : 10 000,00 € aménagement Paysagé
- Angivillers : 1 273,50 € mise en valeur d'un ancien puits et de 2 calvaires
- Tricot : 1 500,00 € acquisition matériels (barnum...)
- La neuville-roy : 513,00 € acquisition borne électrique
- Ravenel : 1 990,00 € rénovation du monument aux morts
- Gannes : 15 988,50 € création, aménagement et réhabilitation de mares

Les domaines d'intervention concernent la mise en valeur du patrimoine ancien ou touristique, la protection ou reconquête du paysage picard, le développement de la lecture, le soutien au maintien du commerce, la création des structures d'accueil privées, l'acquisition d'équipements fixes et de la cuisine lors de la rénovation ou création d'une cantine, les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé pour l'accès à l'école, le soutien au maintien de l'activité médicale ou paramédicale, l'achat de matériels en vue de l'organisation d'un marché du terroir ainsi que l'aménagement de locaux existants destinés à accueillir une activité médicale ou paramédicale.

Fonds d'intervention foncière :

2 communes pour 190 000 €

- Moyenneville : 135.000€ projet micro-crèche
- Ravenel : 55.000€ maison des associations, espace de sport et stockage communal.

Le FIF n'intervient que pour les acquisitions de foncier bâti ou non bâti en lien avec l'intérêt communautaire :

- Projet de création de logements
- Réalisation d'équipements publics
- Maintien du commerce : Acquisition destinée à favoriser ou à créer une activité commerciale à l'exclusion des pharmacies et professions libérales, des agences bancaires, immobilières, d'assurances et d'intérim, les activités liées au tourisme, emplacements destinés à accueillir les campeurs, les restaurants gastronomiques et les hôtels restaurants
- Maintien de l'activité médicale ou paramédicale de plusieurs professionnels (minimum 2 praticiens)

Subventions perçues :

Budget principal : 15 dossiers déposés pour 636 755 € accordés

- 4 dossiers à l'Etat (2 Fonds verts, 1 Caisse des dépôts et 1 FNADT) : 164 000 €
- 7 dossiers au Département : 338 320 €
- 2 dossiers à la Région : 16 000 €
- 1 dossier à l'AESN : 117 521 €
- 1 dossier à la CAF : 914 €

L'aire d'accueil des gens du voyage

Recettes perçues en 2023 : 3 900€

L'aire d'accueil possède 6 emplacements et ferme en août. Le temps d'occupation en 2023 est de 959 jours, tout emplacement confondu.

- Coût de gestion : 35 500€
- Aide de ALT2 perçue : 14 700€

Tarif

- 4€ par jour et par emplacement
- Caution : 200€
- Avance sur fluides : 50€
- Eau : 1m3 = 3,58€ TTC
- Electricité : kWh = 0,15€ TTC

Résultat cumulé au budget principal

- Fonctionnement = 10 800 000€
- Investissement = 123 000€

Perspectives pour l'année 2024

- Développer la polyvalence dans le service pour assurer la continuité
- Renforcer la transversalité avec les services et plus particulièrement avec les Services dits « Techniques » qui sont des services conséquents aussi bien budgétairement qu'humainement.
- Démarrer et suivre les projets structurants et novateurs de la CCPP
- Comprendre et analyser les forces et fragilités de la collectivité pour présenter des outils indispensables à la prise de décision dans un contexte de maîtrise

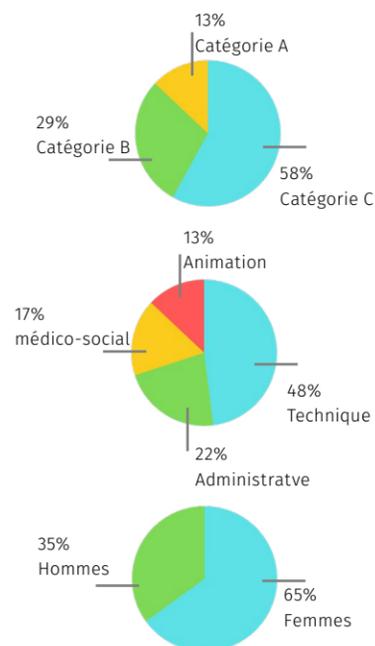
Les ressources humaines

2,7 ETP

Effectifs

Au 31 décembre 2023, **94 agents** sont employés par la communauté de communes et la régie.

- 51 fonctionnaires (2 agents sur emploi fonctionnel)
- 32 contractuels permanents (5 agents en CDI)
- 11 contractuels non permanents (1 vacataire, 5 contractuels sur un contrat parcours emploi compétences, 2 contrats de projet, 3 apprentis)



Part de la rémunération des agents

Les charges de personnel représentent 25,46% des dépenses de fonctionnement.

- Primes et indemnités : 342 570 €
- Heures supplémentaires/complémentaires : 11 577 €
- Nouvelle bonification indemnitaire : 12 882 €
- Supplément familial de traitement : 27 756 €
- Aprestintes : 23 102€

71.25 heures supplémentaires rémunérées en 2023

Handicap

1 travailleur ayant une reconnaissance RQTH dans les effectifs.

Formations

75,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour

31 521€ ont été consacrés à la formation

310 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent (environ 4 jours par agent)

129 formations demandées par les agents au plan de formation
181 formations demandées par les agents hors plan de formation

- 72 formations prévues par le CNFPT
- 13 formations prévues avec des organismes extérieurs
- 14 formations refusées par l'agent
- 11 formations non faites pour absences de l'agent
- 7 formations annulées par nécessité de service
- 46 formations annulées par le CNFPT
- 8 formations indisponibles
- 7 non effectuées pour diverses raisons
- 2 formations refusées par la CCPP

Nombre d'agents bénéficiaires des formations réalisées	
Intégration	6
Prise de poste à responsabilité	2
Perfectionnement	73
Professionnalisation tout au long de la carrière	13
CPF	2
Assistant de prévention	1
Total	97

Absences

Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux

- En moyenne, 11,5 jours d'absences pour tout motif médical par fonctionnaire et 11,3 par agent contractuel
- 922 jours d'absences pour maladie ordinaire et accident de travail, soit 3,9% (taux national : 5,7%)
- Taux d'absentéisme à la CCPP : 4,56% toutes absences confondues (hormis congés, RTT et récupérations)
- 90 jours d'ASA accordés
- 60 % des agents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Action Sociale

- La communauté de communes participe à hauteur de 16€ par mois par agent lorsque celui-ci a contracté un contrat de prévoyance labéllisé.

35 agents bénéficient de la prévoyance en 2023

- Les agents peuvent percevoir des chèques déjeuner d'un montant facial de 8€ avec 60% de participation de la communauté de communes, soit 4.80€.
- Les agents perçoivent une dotation de 150 € de chèque Cadhocs au mois de décembre pour Noël : 88 agents ont bénéficié de ce chèque, soit une dépense de 13 200 €.

La communication du Plateau Picard

1,5 ETP

Le service communication a pour mission de faire connaître aux habitants du territoire les rôles des différents services de la collectivité ainsi que les actions qu'elle mène toute l'année. Pour cela, elle dispose de nombreux moyens :

- Un site internet totalement rénové en 2023 et qui connaît une forte progression de fréquentation depuis
- Plusieurs pages Facebook qui connaissent une forte progression de fréquentation
- Une page LinkedIn pour une communication plus institutionnelle
- Un magazine trimestriel de 12 pages, « Plateau Picard Infos » tiré à 13 000 exemplaires et distribué dans toutes les boîtes-aux-lettres du territoire
- Une Infolettre hebdomadaire sur les événements du territoire
- Une infolettre mensuelle sur l'actualité des services de la collectivité
- Des infolettres personnalisées vers la presse ou encore les élus du territoire
- Deux stations IMac équipées de suites Adobe complètes

Le service réalise une large majorité des supports visuels ; affiches, tracts, dépliants, etc. en interne.

Communication digitale

► Lancement du nouveau site internet

Le nouveau site internet a été lancé en mars 2023.

9 503 pages vues sur www.plateaupicard.fr



Fréquentation par thématique :



Les newsletters

522 abonnés à l'infolettre Revue de Plateau hebdo

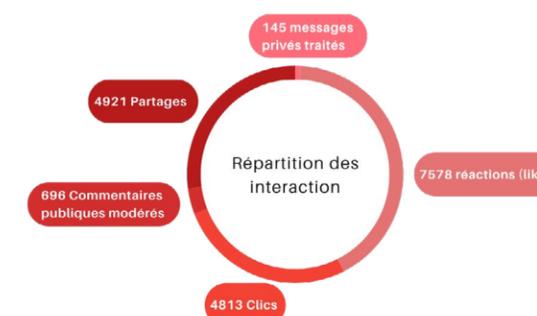
879 abonnés à Vous êtes bien sur le Plateau Picard

► Les pages facebook

12 308 abonnés (+3 000/2022) aux pages Facebook

1 411 389 impressions, c'est le nombre de fois qu'un contenu de la page a été consulté en 2023 (+9,8% par rapport à 2022)

67 296 interactions (+47,7% par rapport à 2022)



Communication interne

Le service gère aussi la communication interne avec une infolettre à destination des agents et relatant les faits marquants de la collectivité ainsi que les informations issues du service des ressources humaines.

Les relations presse

Au total plus de 350 articles ont parlé du Plateau Picard dans la presse locale (Courrier Picard, Oise Hebdo, Le Bonhomme Picard, Le Parisien)

Perspectives pour l'année 2024

- Mise en service de l'application « Intramuros ». Permet d'informer les habitants sur leurs smartphones et aussi de lancer des alertes en temps réel. Une période test d'un an est en vue de contractualisation.
- Le passage du magazine Plateau Picard Infos à 16 pages en 2024. Une refonte complète du format et du design de la parution est envisagée à moyen terme.
- Lancement de l'intranet élu : site internet parallèle pour les élus. Ils peuvent y trouver les différents calendriers des commissions et autres rendez-vous, et aussi plusieurs espaces de téléchargement de documents.

Tourisme et attractivité du territoire

1,2 ETP

► Contexte :

Afin de connaître le patrimoine, les offres culturelles, sportives et d'animations existantes sur le territoire, la première phase incontournable initiée est la réalisation d'un recensement des activités, des animations, des sites naturels, patrimoniaux, chemins, équipements culturels, hébergements, producteurs locaux, artisans, associations pour l'ensemble des communes. Des recherches documentaires préalables ont permis de constater qu'il existe une richesse patrimoniale importante sur le territoire, avec des édifices pour certains classés « Monument Historique ».

► Le patrimoine religieux

L'abbatiale de St Martin Aux Bois classée Monument Historique en 1840 était considérée par Henri IV comme "la plus belle lanterne de son royaume" ;



Parmi les 52 églises du territoire : 11 sont classées Monument Historique. Plusieurs églises sont reconnues par des équipements religieux classés monument historique tels que : nef, chœur, clocher, fonts baptismaux, œuvres d'art, vitraux, orfèvrerie, chasuble, mobilier remarquable tel que par exemple le retable de la Crucifixion en bois sculpté (16ème siècle) au sein de l'église d'Airion, investie par des dizaines de personnages polychromes et pleins de vie.

► Le patrimoine architectural

Plusieurs châteaux se trouvaient sur le territoire, du fait des guerres, nombreux ont été détruits.

Il reste sur le territoire 7 Châteaux : Essuiles et Gannes (15ème), Plainval (16ème), Pronleroy (1750 doté d'un pigeonnier MH1949), St Rémy En L'Eau (1774), Ravenel (18ème), Sains Morainvillers (19ème).

- Certains pignons, porches, portails anciens, pigeonniers... sont également classés MH et rappellent l'existence de certains châteaux.

► Le devoir de Mémoire et les guerres

Sur le territoire se trouve le musée de la Maison des Chars à Courcelles Epayelles qui raconte l'histoire de la Bataille du Matz (1914-1918) à travers les différents circuits des chars et aussi 3 Nécropoles : 2 françaises à Dompierre et à Méry La Bataille et 1 allemande à Dompierre.

► Le patrimoine Rural

Sur le territoire existes de nombreux puits, des bornes, des plaques de cochers, Une dizaine de moulins à eau dont 2 d'entre eux fonctionnent et pour d'autres la roue est toujours présente. Il existe des anciennes gares qui ne voient plus passer de trains mais pour lesquelles les bâtiments existent toujours. Au sein des villages, des murs anciens se dessinent qu'ils soient construits de briques rouges ou de pierres. Différents anciens bâtiments tels que les écoles, mairies, relais de poste, granges sont toujours présents. Les sous-sols du territoire sont pourvus de très nombreux souterrains.

► Le patrimoine naturel

Sur le territoire se trouve 6 Zones d'intérêts écologique Faune et Flore : Bois des 3 Etôts et de Pronleroy, Larris et Bois de Mont, Larris des Menteriers à Welle Perennes et Royaucourt, Larris du cul de Lampe, Larris de Ferrières et de Crèvecoeur Le Petit, le bocage de Rollot avec la Butte de Coivrel et la Zone classée site Natura 2000 couvrent une partie du territoire, à savoir 19 communes.

3 rivières prennent leur source sur le territoire : l'Arré, l'Aronde et les 3 Doms.

Des rencontres ont été initiées avec les élus, les acteurs locaux et des personnes ressources afin de réaliser un recensement le plus exhaustif possible par commune et de mieux connaître chacune d'elle.



Valorisation du territoire

► 5ème chasse au trésor du territoire

Intitulée «la recherche de l'eau perdue », elle a débuté à la place du jeu de Paume à Moyenneville. Le but était de sensibiliser la population aux problèmes d'eau que rencontre le territoire.



En 2023, il y a eu 494 participants et 143 équipes.



► Partage des ressources des communes

«Raconte-moi ton village !» : 5 communes en 2023

Recensement et valorisation :

- Des différents patrimoines existants : culturel, rural, religieux, naturel ;
- Des associations et activités culturelles, sportives et de loisirs, randonnées ;

Rencontres et mise en réseau des hébergeurs du territoire, avec mise en place d'un speed dating avec 5 artisans créateurs.

► Proposition offerte aux artisans créateurs de se faire connaître et ainsi promouvoir leur activité sur le site de la Communauté de communes et celui de Oise Tourisme

Hébergements

► Recensement et référencement

162 couchages par les hébergements locatifs

22 gîtes

6 chambres d'hôtes

11 insolites

Au total 39 hébergements sur le territoire



► Création du guide

Restaurants et hébergeurs du territoire



Perspectives pour l'année 2024

- Réfléchir à un partenariat avec le musée de Vendeuil-Caply
- Étudier l'opportunité et la faisabilité de partenariat avec des offices de tourisme voisins
- Proposer des visites patrimoniales pour les écoles primaires
- Mise en avant avec le label Terre de Jeux : opération 1 mois, 1 sport

La mobilité

0,75 ETP

La communauté de Communes du Plateau Picard est Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis le 1er juillet 2021. Cette prise de compétence permet de mettre en place des solutions de mobilité adaptées au territoire en réponse aux enjeux.

L'écomobilité

L'écomobilité est la politique de gestion et d'aménagement du territoire, ayant pour but de favoriser une mobilité plus respectueuse de l'environnement et du cadre de vie.

L'enjeu est d'infuser une culture vélo auprès des citoyens pour augmenter la part modale du vélo. Celui-ci va être défini par le schéma directeur cyclable : c'est un outil de programmation qui permet de définir les actions à mettre en place pour encourager la pratique du vélo.

► Les données chiffrées

Dépenses engagées

- Études du schéma directeur cyclable : 33 350,70 €
- Animation vélo smoothie : 2000 €
- Chiffre marquant : 240 élèves ont participé au challenge de l'écomobilité scolaire sur le territoire

► Les objectifs

Réduire la part modale de la voiture dans les déplacements du quotidien en accompagnant de nouveaux modes de déplacements « bas carbone ».

► Les missions

Suivi de l'élaboration du schéma directeur cyclable et mise en œuvre du plan d'actions. Enjeux et intentions : planifier l'aménagement du territoire pour répondre aux attentes des citoyens, créer un environnement plus favorable à la pratique cyclable pour tous les déplacements, animer la culture vélo et favoriser le vélotourisme à l'échelle du Plateau Picard en l'interconnectant avec les aménagements cyclables des territoires voisins. Les études ont débuté en mai 2022.

► Les faits

- Élaboration : atelier de co-construction avec des habitants volontaires / étude des scénarios / définition du schéma d'intention
- Le challenge de la mobilité Hauts-de-France du 18 au 23 septembre : la CCPP a été ambassadeur de ce challenge avec pour objectif d'inciter les salariés à se rendre au travail par des moyens éco mobiles. Ce challenge permet de tester de nouveaux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (18 agents inscrits). Communication grand public : le vélo smoothie à l'arrivée de la chasse aux trésors (prévue pour 450 participants, le stock de fruits a été épuisé), cette animation a été associée à un stand mobilité où les habitants pouvaient réaliser un quiz et se renseigner sur les services de mobilité sur le territoire.
- Le challenge de l'écomobilité scolaire du 16 au 20 octobre : la CCPP a relayé ce challenge auprès des écoles du territoire pour encourager la mobilité active ou douce sur les trajets domicile-travail (14 classes du territoire réparties dans 5 écoles se sont mobilisées). Le service mobilité a aidé les professeurs des écoles à réaliser un flyer de communication pour distribuer à tous les parents et a construit une grille d'analyse pour analyser la sécurité à pied lors de sorties scolaires.

La mobilité solidaire

► Les objectifs

Garantir une mobilité partout et pour tous en répondant aux enjeux de mobilité des publics en situation de vulnérabilité, notamment économique ou sociale, et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

► Les missions

Suivi de l'élaboration du Plan d'Action commun en matière de Mobilité solidaire et du Contrat Opérationnel de Mobilité par les Hauts-de-France et l'Oise : sur chaque bassin de mobilité, la Région et le Département pilotent l'élaboration et suivent la mise en œuvre du plan d'action commun.

► Les faits

Participation aux réunions, représentation de la collectivité et synthèse des éléments

Rezo pouce et Rezo sénior

Le Rezo Sénior est un système de covoiturage organisé et sécurisé pour les plus de 65 ans. Il s'appuie sur des conducteurs solidaires qui se rendent disponibles pour emmener des séniors sur de courts trajets du quotidien. (convention actuelle jusqu'en mars 2025)

- Réalisation d'une vidéo diffusée au cinéma de Saint Just en Chaussée, sur les réseaux sociaux et lors de la soirée des conducteurs solidaires
- Recherche de conducteurs solidaires pour le Rezo seniors avec une soirée des conducteurs solidaires (présence de 14 conducteurs solidaires)

► Les données chiffrées

Dépenses engagées

- Abonnement Rezo : 8400 €
- Soirée des conducteurs solidaires : 932€ (tickets cinéma offerts)

► Chiffres Rezo séniors :

- 239 séniors demandeurs
- 47 conducteurs solidaires
- 1660 trajets effectués
- 19415 km parcourus

► Chiffres Rezo Pouce :

- 16 inscrits actifs



Perspectives pour l'année 2024

- Finaliser l'élaboration du schéma directeur cyclable en 2024
- Poursuivre les actions en faveur de l'écomobilité, notamment le vélo (animations sur l'écomobilité et dans le cadre de mai à vélo, apprentissage de la mobilité à vélo, création de nouveaux services).
- Evaluer le Rézo Pouce et le Rézo sénior
- Définir les volontés politiques sur la pratique du covoiturage courte distance et par conséquent un nouveau plan de communication
- Poursuivre l'animation du Rezo Sénior et la qualité du suivi apporté pour les conducteurs solidaires et les passagers

La petite enfance

Relais petite enfance (RPE)

2,9 ETP

Un projet de fonctionnement validé par la CAF a été rédigé pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2025.

Assistantes maternelles

175 assistantes maternelles agréées

- 459 enfants accueillis sur 561 places d'accueil
- 90 ateliers d'animations et de professionnalisation
- 1344 inscriptions tous ateliers confondus (assistantes maternelles, parents, enfants)



Gestion du guichet unique

196 demandes de familles formulées en 2023 :

- 98 pour un accueil en structure
- 60 pour un accueil chez une assistante maternelle
- 3 pour une garde d'enfants à domicile
- 33 demandes sans mode d'accueil précis
- 2 pour un accueil en ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement)

+ 45 demandes complémentaires concernant des enfants déjà accueillis

+ 90 demandes de 2022 traitées en 2023

Soit 331 demandes traitées sur l'année



Les accueils collectifs

Il y a 2 crèches sur le Plateau Picard, ouvertes en journée continue à Maignelay-Montigny et Saint-Just-en-Chaussée de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi (sauf le mercredi jusqu'à 18h). Elles sont fermées 4 semaines en août et aux vacances scolaires de décembre.

Elles possèdent au total 50 places pour accueillir les enfants du territoire.

Les missions sont :

- Accueillir les enfants et les parents
- Créer et mettre en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Elaborer et mettre en œuvre des projets d'activités pour les enfants



Crèche de St-Just-en-Chaussée

9,25 ETP

La crèche de St Just est située rue du Tour de ville. L'agrément en vigueur au 1er mars 2023 est de 30 places.

Actions réalisées en 2023 :

- Modification de la capacité d'accueil à 30 places
- Fête de fin d'année inter-service le 10 juin : Toutes les familles et assistantes maternelles ont été invitées.
- L'arrivée du référent santé depuis le 1er juillet
- Le 28 novembre, une réunion avec les familles a été proposée afin d'expliquer les changements sur le règlement. 5 familles de la crèche étaient présentes
- Le taux d'occupation qui dépasse les 80%
- Distribution des couches et des repas sans suppléments pour les familles (19 520 couches et 4 880 repas distribués entre le 1er mars et le 31 décembre).

Perspectives pour l'année 2024

- Projet «toute mon année.com». Les familles pourront se connecter afin de découvrir la vie de leur enfant en photos.
- Projet médiathèque : elle viendra conter à la crèche et un groupe d'enfants se rendra à la médiathèque.
- Projet jardinage : composter, planter et récolter avec les familles
- Le « café des parents ». Un café sera proposé 1 fois par mois aux parents avec l'éducatrice et la directrice
- Ateliers pour la semaine nationale de la petite enfance

Crèche de Maignelay-Montigny

7,25 ETP

La crèche de Maignelay-Montigny est située rue François Mitterrand. L'agrément en vigueur au 1er janvier 2023 est de 20 places.

Actions réalisées en 2023 :

- Travail sur l'extension, aménagement de l'espace repas, achat de mobilier en avril 2023
- TouteMonAnnée.com, mise en place de l'application en janvier 2023. Publication journalière des activités et projets mis en place sur la structure à destination des parents.
- Bibliocrèche (une boîte à livre à destination des parents a été mise en place)
- Travail en section à partir de septembre 2023
- Utilisation de l'application Vinted
- Fête de Noël et fête de fin d'année

Perspectives pour l'année 2024

- Extension de la crèche à 24 places
- Fournir les repas et les couches (service équivalent entre les deux crèches de la collectivité)
- Projet de mettre en place le portage des enfants en écharpe
- Mettre en place un atelier musical (en partenariat avec les écoles de musique du territoire)
- Faire évoluer le projet jardinage en y apportant de nouveaux éléments (récupérateur d'eau et composteur)
- Mettre en place un atelier yoga

Les chiffres clefs de l'année pour les 2 crèches

► Enfants inscrits

125 enfants inscrits sur l'année

Année de naissance	Nombre d'enfants
2020	37
2021	47
2022	30
2023	11

► Fréquentation

73,3% de fréquentation annuel

► Heures

77 083 heures facturées

71 694 heures réalisées

► Le personnel

7 auxiliaires de puériculture

2 éducatrices de jeunes enfants

5 CAP petite enfance

2 agents techniques

2 directrices

1 apprenti

15 stagiaires

1 infirmière

Un médecin généraliste est référent santé des crèches depuis le 1er juillet 2023

► Moyens financiers

766 633€ de charges

371 806€ financés par la CAF et le MSA

113 272€ de participation des familles

281 553€ financés par la CCPP



Les aînés

Le service repas

2,40 ETP



Créé depuis 1987

Le fonctionnement :

- Les relations avec les aînés : Toujours à l'écoute pour répondre aux besoins et demandes des usagers.
- Le travail d'équipe : bonne communication, ce qui représente un atout primordial dans le service.
- Le prestataire : la société NEWREST.
- Les moyens matériels : 3 véhicules réfrigérés, 3 réfrigérateurs à double porte.
- Les partenaires : Les assistantes sociales, les hôpitaux, les organismes de tutelle, les maisons départementales.

- Nombre de repas annuel distribué : 35 724
- Nombre de km parcourus chaque jour : 172 km
- Prix du repas : 7,50€ (composition : un potage, une entrée, un plat de résistance et son accompagnement, un fromage et un dessert)

Typologie du public :

- Nombre d'aînés vivant seuls : 161
- Nombre d'aînés bénéficiant d'aide : 75
- Age moyen : 81 ans

Projets réalisés :

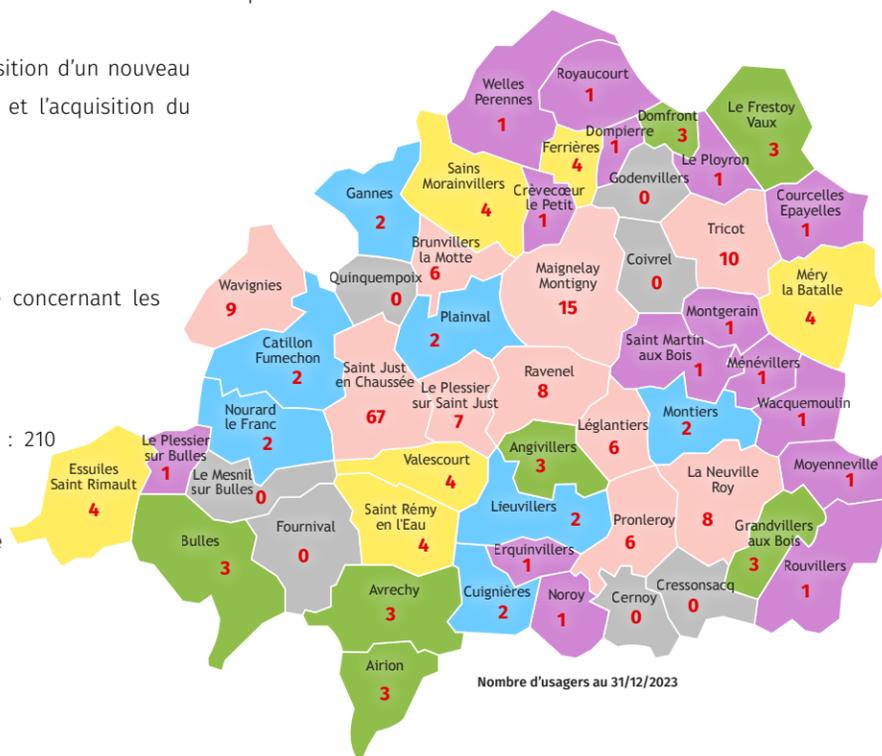
Mise en place du nouveau marché, acquisition d'un nouveau véhicule en remplacement de l'un d'eux et l'acquisition du logiciel repas.

Points forts de la structure :

- Facilité de travail avec le prestataire,
- Bonne communication dans l'équipe concernant les usagers.

Analyse quantitative :

- Nombre d'aînés inscrits sur l'année : 210 dont 1 depuis la création du service
- Nombre d'aînés inscrits par tranche d'âge :
 - moins de 60 ans = 3%
 - entre 60 et 80 ans = 31%
 - entre 81 et 100 ans > 65%
 - plus de 100 ans > 1%.



Ateliers bien-vieillir

0,5 ETP

Dans le cadre du renouvellement de l'appel à projets de la conférence des financeurs de l'Oise 2022-2024, la communauté de communes s'est portée volontaire pour poursuivre la mise en place d'actions de prévention santé à destination des seniors de son territoire.

Les chiffres :

- 5 ateliers
- 5 thèmes
- 5 communes d'accueil
- 70 participants
- 46 heures d'ateliers

Thèmes d'ateliers :

- Gymnastique Cérébrale, Stim ' Co !
- Dormez bien ! Vivez bien !
- Mangez bien ! Mangez sain !
- Vitalité, préservez votre capital santé !
- Marche avec bâtons & visites patrimoniales



On constate une diminution de l'âge moyen des seniors bénéficiant des ateliers d'année en année, en lien avec la diversité d'ateliers proposés plus attractifs : nouveautés avec prévention routière et atelier numérique. Constat également d'une évolution sur l'inscription de couples au sein des ateliers. Une forte demande reste présente sur différents thèmes et particulièrement sur la mémoire, l'initiation numérique, activités physiques.

Le numérique pour tous

1 ETP

Les missions de la conseillère numérique sont d'accompagner les seniors dans l'environnement numérique. Elle leur donne des conseils pour prendre en main un équipement informatique et naviguer sur Internet en toute sécurité.

- 16 ateliers réalisés par notre conseillère au numérique soit 301 sessions
- 95 bénéficiaires
- 56 rendez-vous individuels pour un accompagnement long ou des demandes ponctuelles

Mutualisation du service informatique : mise en place de la sécurisation de la messagerie en 2023 pour 16 communes.



Perspectives pour l'année 2024

- Pour le service repas :
 - * Mise en place et pratique du nouveau logiciel.
 - * Opération millième repas distribué
- Pour les ateliers : Mettre en place des ateliers Culture Numérique : Comprendre les réseaux sociaux pour les parents, Cybersécurité en partenariat avec la Gendarmerie, etc.

Service jeunesse

0,016 ETP

Nos partenaires sont :

- Cinéma : le cinéma Jeanne Moreau St Just en Chaussée et la société TRANSDEV
- BAFA : Familles Rurales
- Piscine : les 4 piscines citées et la société TRANSDEV

Les piscines

Apprentissage de la natation :

- Nombre d'écoles concernées : 34
- Nombre de séances réalisées : 709
- Nombre de piscines : 4 (Estrées St Denis, Montdidier, Bresles et Breteuil)
- Tarif des locations de bassins : Estrées-Saint-Denis à 58,33€, Montdidier à 92,25€, Breteuil à 65€, Bresles à 70€ la séance TTC.



Accès au cinéma

ALSH

- Petites vacances scolaires (sans prise en charge transport)
Nombre de jeunes : 213 à 2,50€
- Eté (avec prise en charge de transport) :
Nombre de jeunes : 661 à 2,50€
Nombre de cars : 15 qui représente 2165€ Ciné jeunes

Ciné jeunes

- Nombre d'entrées : 4713
- Montant de l'aide allouée : 1.50€ qui représente 7069,50€

Ciné Noël

- Nombre d'écoles concernées : 45
- Nombre d'enfants ayant bénéficié de l'action : 1103
- Nombre d'entrées : 1441
- Nombre de cars réservés : 55
- Montant des cars : 7940,02€

Equipements sportifs

- 2 gymnases
- 2 plateaux sportifs
- 311,15 heures/semaine de mise à disposition pour 2 collèges, 1 école primaire et 18 associations



BAFA

Fréquentation du service BAFA

Chaque année, le Plateau Picard accompagne financièrement pour former au BAFA. Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est un parcours de formation nécessaire pour encadrer tous types de séjours vacances ou d'accueils loisirs.

Fréquentation du service BAFA

- Nombre de jeunes inscrits sur l'année : 38
- Nombre de formations aidées : 13 et 25 prises en charge par la CAF
- Montant des aides allouées : 2600€
- Actions mises en place avec les résultats attendus et obtenus
- Nombre de formations aidées BAFA approfondissement sur l'année : 7
- Montant des aides allouées BAFA approfondissement : 1900€

Perspectives pour l'année 2024

Améliorer le développement de la communication concernant le BAFA

Santé

1,5 ETP

En 2021, le projet de création de centre dentaire dans les locaux appartenant à la communauté de communes voit le jour. Ceux-ci étant équipés, il avait été proposé lors de la conférence des maires le 16 novembre 2021 que la communauté de communes porte elle-même ce projet. L'extension de la compétence « création et gestion de centre de santé pluridisciplinaire » a alors été approuvée, avec la création, l'aménagement et la gestion d'un ou plusieurs centres de santé communautaire (centre de soins dentaire, ophtalmologique, médecine générale, ...).

Cette année, la mise en place d'un dispositif d'aide à l'installation de professionnels de santé sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard a été réfléchi.

► Problématique

La permanence des soins et de l'accès aux services médicaux pour la population de la communauté de communes du Plateau Picard est inquiétante pour les années à venir : les études menées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) laissent apparaître un réel problème de démographie médicale sur le territoire avec un vieillissement de la population médicale et une diminution du nombre de médecins et que la part des personnes de 65 ans et plus augmente régulièrement.

► Proposition

Afin de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé, il est proposé de mettre en place différentes mesures, comprenant une aide à l'installation, une bourse pour les étudiants en médecine et en chirurgie dentaire, une gratification pour les stagiaires, l'identification d'un guichet unique permettant de renforcer la communication et l'accompagnement des professionnels de santé lors de leur installation, et la création d'un événement annuel de rencontre entre les professionnels de santé du territoire.

► Les aides à l'installation de professionnels de santé sur le territoire :

- Aide à l'installation pour l'achat d'équipements : d'un montant maximum de 10 000 €;
- Aide à l'installation via une aide au loyer : d'un montant forfaitaire à l'installation de 340 € par mois durant 6 mois, puis d'un montant forfaitaire de 170 € par mois durant 12 mois (soit un total de 4 080 € sur 18 mois) ;
- Bourse pour les étudiants : d'un montant de 700 € par mois correspondant à une indemnité d'études et de loyer. Elle est versée sur 12 mois durant les 2 dernières années d'études.
- Gratification des stagiaires : d'un montant de 100 € par semaine de stage réalisée. La collectivité pourra également loger gratuitement l'étudiant dans l'un de ses logements;
- Création d'un guichet unique.

► Le Contrat Local de Santé

Il sera signé pour 5 ans (période 2024 - 2028) et la 1^{ère} étape consiste à la réalisation d'un diagnostic des problématiques du territoire afin de déterminer les priorités d'actions stratégiques auxquelles nous souhaitons répondre. Il précisera également les instances de gouvernance (comité de pilotage, groupes de travail...), la programmation des actions, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation.

Pour piloter et animer le CLS, un coordinateur devra être recruté, le poste sera co-financé par l'ARS et la CCPP.

► Le centre dentaire

Il a ouvert en mai 2023 avec le recrutement d'un premier dentiste en vacation 2 à 3 jours par semaine. Il compte 344 patients en 2023.



Perspectives pour l'année 2024

- Lancement de la démarche d'élaboration du Contrat Local de Santé
- Elargir le centre dentaire en centre de santé polyvalent
- Installation d'un 3^{ème} fauteuil

La culture

1,25 ETP

Le service culture a pour mission d'assister et conseiller les élus afin de concevoir et valoriser la politique culturelle ainsi qu'impulser, piloter et coordonner sa mise en œuvre. Pour la bonne réussite, il faut définir et coordonner l'ensemble des ressources, dispositifs et partenariats en faveur du développement culturel. Le service culture c'est une saison culturelle, des opérations en faveur des pratiques artistiques et aussi le suivi de l'étude pour le développement territorial de la lecture publique.

Les opérations en faveur de la pratique culturelle

Les ateliers musicaux

En 2023, se sont poursuivis les ateliers musicaux en partenariat avec les écoles de musique de Saint-Just-en-Chaussée et de Maignelay-Montigny.

De septembre à décembre, il y a eu :

- Pour l'école de Saint-Just-en-Chaussée : 16 enfants sur 11 ateliers pour les jardins musicaux (3-5 ans), 6 enfants sur 11 ateliers pour l'éveil musical (5-7 ans), 11 élèves pour la chorale sur 12 ateliers.
- Pour l'école de musique Forte Piano, l'atelier du Jardin Musical s'est arrêté courant octobre par manque d'inscriptions.
- Deux ateliers d'éveil musical ont été maintenus le lundi, avec 7 enfants du Plateau Picard, et le samedi, avec 8 enfants du Plateau Picard.

En 2023, 6199€ ont été dépensés pour les ateliers musicaux. Ce fonctionnement est régi par une convention bipartite.

Les stages de cirque

Par manque d'inscrits, les stages de cirque donnés par La Batoude ont été abandonnés en 2023. Un seul stage a été réalisé pour un montant de 240€.

Lecture publique

En juin 2023 a été lancée l'étude pour le développement territorial de la lecture publique, pour un montant total de 33 864€ avec un financement de 30 000€ de la DRAC. L'objectif est de créer un réseau intercommunal autour de la lecture en fédérant les bibliothèques et la médiathèque par des actions et des objectifs communs.

Sur cette année, quatre réunions ont été menées (2 avec le comité de pilotage, 2 avec le comité technique). À chaque réunion étaient présentes entre 5 et 8 bibliothécaires, ainsi que 3 à 5 élus. Ces réunions avaient pour objectifs de présenter les points étapes de l'étude, respectivement l'état des lieux de la lecture publique et le diagnostic territorial, ainsi que les préconisations stratégiques pour le développement du réseau.



La saison culturelle

Le service culture c'est une saison culturelle en année scolaire avec une ouverture de saison dédiée au cirque et à l'art de rue, ainsi qu'au festival de jazz et au festival de printemps. L'objectif de la saison culturelle est de proposer des spectacles abordant différentes thématiques et techniques.

En 2023, 800 spectateurs, dont 391 scolaires ont pu profiter d'une programmation gratuite répartie sur 6 communes du Plateau Picard (Saint-Just-en-Chaussée, Ravenel, Bulles, Maignelay-Montigny, Avrechy et Le-Plessier-sur-Saint-Just).

Pour proposer cette saison culturelle, la Communauté de Communes était en partenariat avec différents réseaux professionnels.

La saison culturelle de 2023, c'est un total de 7 spectacles sur 15 représentations :

- 4 spectacles « Théâtre et danse » : 10 représentations pour 528 spectateurs dont 266 élèves.
- 2 spectacles « Jeunes publics et familiaux pluridisciplinaires » : 4 représentations pour 202 spectateurs dont 125 élèves.
- 1 spectacle de rue pour l'ouverture de saison pour 80 spectateurs approximativement



Festival Jazz

La 16ème édition du Festival Jazz s'est déroulée du 24 au 28 octobre à la salle des Fêtes de Maignelay-Montigny.

En quelques chiffres, le festival Jazz 2023 c'est :

- 6 équipes artistiques différentes se sont produites (dont les stagiaires de l'atelier jazz) représentant 33 personnes au total, dont 17 artistes professionnels et 16 amateurs.
- 1183 spectateurs répartis sur 5 concerts.
- Sur l'ensemble des concerts, 40,6% des spectateurs résidaient dans le Plateau Picard, 51 % étaient originaires du reste de l'Oise, 6,40% des quatre autres départements des Hauts de France, 2 % au-delà de la Région.
- Une suppression pour 2023 des ateliers pour les scolaires, mais un ciné-débat sur le film Whiplash avec la participation du batteur François Laizeau pour une trentaine de participants.
- L'atelier d'improvisation animé par Hervé Mabillet dans les locaux de l'école de musique de Saint-Just-en-Chaussée a attiré 20 stagiaires.

Festival de Printemps

La 7ème édition du festival de Printemps s'est déroulée à Saint-Morainvillers du vendredi 26 au dimanche 28 mai 2023.

En quelques chiffres, le festival de Printemps 2023 c'est :

- 13 équipes artistiques sur différents sites de la commune
- Près de 70 artistes et musiciens accueillis, dont 45 professionnels et 25 amateurs. 10 équipes des Hauts-de-France
- Près de 1300 entrées

Dans le cadre de ce festival de Printemps, la Communauté de communes a souhaité mettre en place une exposition artisanale les samedis et dimanches après-midi : 10 artisans créateurs avec des activités artisanales variées.

Perspectives pour l'année 2024

- La lecture publique : signature d'un Contrat Territoire Lecture en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Oise et la DRAC
- Le Festival de Printemps : développer une programmation plus riche avec une plage horaire agrandie (de 10h à 22h) et de nouvelles animations (jeux picards, exposition photo, stand recyclerie, vélo smoothie)
- La saison culturelle : l'étoffer en proposant un spectacle par mois et diversifier les publics grâce à des partenariats avec différentes entités (collèges, le Lycée Agricole, l'EPHAD)

Bâtiments et travaux

2,5 ETP

Bâtiment destiné à accueillir le SGCL de Saint-Just-en-Chaussée

Pose de la 1^{ère} pierre : le 16 juin 2022

Inauguration : le 11 septembre 2023.

Etudes, architecte, maîtrise d'oeuvre : 140 950€

Investissement global travaux : 1 252 980,42€

Subvention (DETR) : 210 000€

► Nature et objectif de l'opération :

La Communauté de communes du Plateau Picard a décidé, en relation avec la Direction Départementale de Finances Publiques (DDFiP) de l'Oise, d'être maître d'ouvrage pour la réalisation des locaux qui accueilleront le Service de Gestion des Collectivités Locales (SGCL). L'opération



consiste à construire un bâtiment permettant d'accueillir un effectif de vingt-cinq agents de la Direction Générale des Finances Publiques sur un seul site. La création du Service de Gestion des Collectivités Locales dans la ville de Saint-Just-en-Chaussée est destinée à regrouper les services de la Direction Générale des Finances Publiques dans un même lieu centralisé sur le territoire de la Communauté de communes.

Loyer annuel : 70 000€



Crèche de Maignelay-Montigny

Étude pour augmenter la capacité d'accueil et répondre à la forte demande des familles en quête de solutions de garde. Fin 2023, 52 familles attendent une place en crèche.



► Les travaux consisteront essentiellement en :

- Le réaménagement et la redistribution des locaux (incluant la suppression de cloisons, la création d'un second espace sanitaire pour les enfants, d'un deuxième dortoir, d'un deuxième espace de change et la conception d'un nouveau hall d'accueil pour les familles).
- La mise en place d'une cuisine et d'une zone de laverie.

► Etude de faisabilité :

- Offre un service équivalent à celui de la crèche de St Just en Chaussée, notamment en ce qui concerne la fourniture des repas et des couches.

- Réalisée en régie par les Pôles Affaires Sociales et Travaux au cours de l'année 2023

Estimation de l'opération : 157 000.00€

Ancien Lidl

La communauté de communes du Plateau Picard est propriétaire depuis 2021, d'un bâtiment ayant accueilli une surface de vente Lidl. Ce bâtiment est actuellement composé :

- Une surface de vente d'environ 825,00 m² d'un seul tenant et libre de toute occupation. L'éclairage naturel est uniquement présent sur la façade principale Sud-Est.
- Un espace technique et vestiaires, d'une surface de 57 m², comprenant un couloir de service, sanitaires, vestiaires, bureau, salle de repos et local TGBT...
- Une réserve « chambre froide » de 214,56 m². Les chambres froides ont déjà été retirées. Cet espace est aveugle.
- Une réserve d'environ 170 m². Cet espace communique avec l'extérieur par une double porte
- Un espace quai et locaux techniques d'environ 47,00 m². Cet espace communique avec l'extérieur par un rideau métallique donnant sur un quai de déchargement et par une porte.



La collectivité souhaite transformer ce bâtiment en un espace de séminaires regroupant les vocations suivantes : hall d'exposition et réception, salles de réunions, bureaux d'hôtellerie d'entreprises, salles de réunions privées ou de séminaires à disposition des entreprises du territoire, salle d'archives communautaires. L'opération permettra l'utilisation de la salle de réunion principale en salle de spectacle par le Service culturel de la Communauté de communes du Plateau Picard



► Etude de faisabilité :

Etude de faisabilité finalisée au 1er trimestre 2023.

Recrutement d'un maître d'oeuvre : novembre 2023

Coût global prévisionnel des travaux : 2 700 000,00 €

Lancement de l'opération d'aménagement : janvier 2025

Perspectives pour l'année 2024

- Mise en place d'un audit énergétique pour les bâtiments communaux et pour les communes qui le souhaitent.

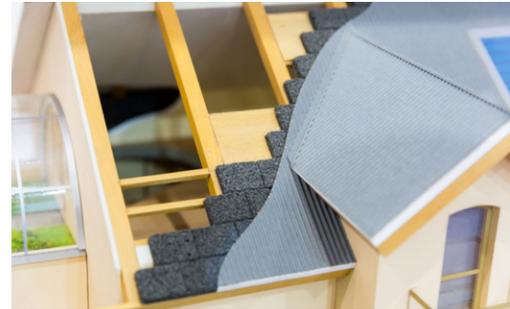
Logement

0,8 ETP

La Communauté de communes du Plateau picard entend appliquer pour les 52 communes de son territoire, dans le cadre de sa politique d'aide en faveur de l'amélioration du logement public et privé et selon les modalités d'attribution, des subventions

► Les aides du Plateau Picard

- Isolation du logement par l'intérieur
- Isolation du logement par l'extérieur
- Changement de menuiserie
- Changement de chauffage : Installation d'une chaudière à condensation, pompe à chaleur ou chaudière à granulés
- Installation d'un chauffe-eau thermodynamique
- VMC hygroréglable type A ou B
- Travaux pour l'adaptation du logement au handicap



► Objectifs

- Inciter les propriétaires occupants aux travaux d'économies d'énergie : installer des appareils de production de chauffage plus performants, propres et écologiques et des chauffe-eau thermodynamique, améliorer l'isolation des logements, installer des VMC hygroréglables, changer les menuiseries vieillissantes non isolantes.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.
- Favoriser l'adaptation du logement au handicap.
- Inciter à la création de logements locatifs communaux à loyer maîtrisé.

► Les faits marquants 2023

- En janvier 2023, évolution de la politique logement pour accompagner les propriétaires occupants à effectuer des travaux par « geste » et non plus uniquement en « rénovation d'ampleur ».
- Evolution des aides pour les ménages au plafond de ressources « intermédiaires ».
- Suppression des aides pour les installations de poêles à granulés.

► Les données chiffrées rendant compte de l'activité 2023 (techniques et financières)

Sur 3 commissions annuelles :

- 62 dossiers propriétaires occupants présentés pour 111 013,00 € de subventions accordées
- 1 dossier d'une réhabilitation de logement communal pour 38 632,00 €
- 1 dossier pour la création d'un gîte pour 20 000,00 €

Soit un total d'aides de 169 645,00 € en 2023



Perspectives pour l'année 2024

À partir du 1er janvier 2024, l'accompagnement sera obligatoire pour bénéficier de MaPrimeRénov' Parcours accompagné pour des travaux d'ampleur. La communauté de communes du Plateau Picard déposera une demande de labellisation.

Urbanisme : Instruction des droits du sol

3 ETP

Le service a été créé en 2015 et a pour mission d'assurer l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme suite au désistement de l'État.

L'organisation du service a évolué au fil des ans et des missions des agents du service qui se sont élargies (suivi de l'élaboration des documents d'autorisations d'urbanisme, prestation de modification simplifiée de documents d'urbanisme).

Les agents ont également pour missions de conseiller et accompagner les élus du territoire dans les différentes décisions en matière d'urbanisme et de renseigner les administrés pour mener à bien leur projet d'urbanisme.

Faits et chiffres marquants :

44 communes adhérentes

482 dossiers instruits (en moyenne 40 par mois)

Déploiement progressif de la dématérialisation des demandes d'urbanisme :

80 dossiers déposés

2 réunions avec les secrétaires de mairie

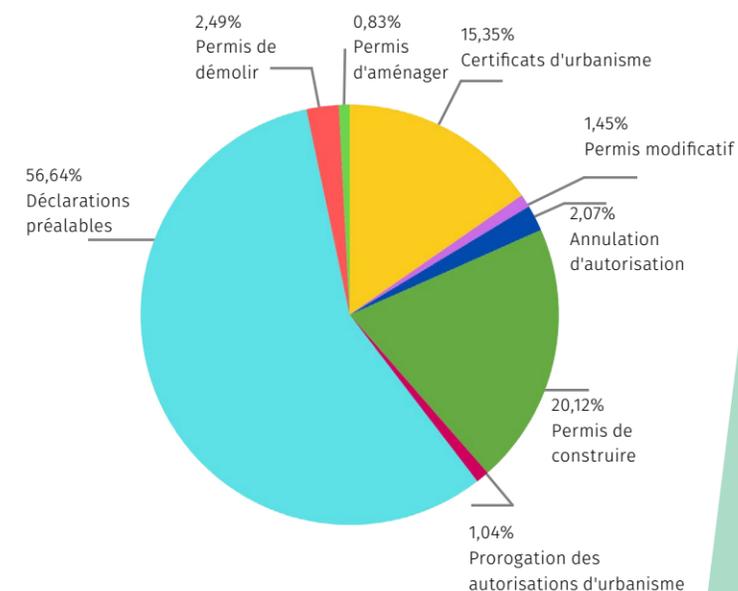
1 modification simplifiée réalisée

Nombre de dossiers instruits en 2023 équivalent à 2022 mais avec réduction d'ETP.

Mutualisation du service

- Système d'information Géographique
- RGPD : Diagnostic et plan d'action dans le cadre d'un contrat négocié pour les communes
- Objectif : Dématérialisation des procédures relatives à l'application du Droit des Sols

Répartition par type de dossiers pour l'année



Perspectives pour l'année 2024

- Continuer la transmission d'informations (réglementaires, points d'actualité, ...) aux collectivités (sous forme de flash infos, réunions avec les secrétaires de mairies...);
- Continuer le déploiement de la dématérialisation : déployer davantage la dématérialisation du dépôt du dossier à l'envoi de la décision, accentuer la communication, expérimenter la numérisation des dossiers papiers, ...;
- Accompagner les secrétaires de mairie et les élus dans l'utilisation du logiciel cart@DS et de la cartographie de leur territoire.

Développement économique

1 ETP

Le service développement économique met à disposition une gamme complète de services et d'outils pour accompagner les projets de création et de développement des entreprises sur notre territoire.

Nos missions :

- l'aménagement et la commercialisation des Zones d'activités,
- l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire,
- le soutien des porteurs de projets dans leur création ou reprise d'entreprise,
- l'accompagnement des entreprises existantes et désireuses de se développer,
- la recherche de financements,
- l'impulsion et la mise en place d'actions renforçant l'attractivité du territoire,
- l'animation économique du territoire (organisation et soutien d'évènements).

Le soutien et l'accompagnement

Soutien à la création, la reprise et au développement des entreprises

La communauté de communes du Plateau Picard (CCPP) est particulièrement active dans le soutien à la création, à l'implantation et au développement d'activités économiques.

En 2023, pour soutenir ce dynamisme, la Communauté de Communes du Plateau Picard a subventionné et animé un réseau de partenaires :

► La Chambre de Commerce et d'Industrie

Grâce à notre partenariat, la CCI a pu proposer aux entreprises du territoire un accompagnement renforcé sur diverses thématiques.

► La Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Dans le cadre d'une convention de partenariat, la CCPP a mis à disposition un bureau à la CMA afin de proposer un accompagnement de proximité aux créateurs et entrepreneurs sans se déplacer hors du territoire.



► Initiative Oise Ouest

Initiative Oise Ouest propose un accompagnement pour les créateurs et repreneurs d'entreprises avec un appui financier par l'octroi de prêt à 0% et sans garantie (prêt d'honneur) et un suivi post-crédation afin d'augmenter leurs chances de réussite. En 2023, la Communauté de Communes a versé 18 362 €. Cette subvention a permis, dans un contexte économique particulièrement difficile, à 8 porteurs de projets d'être aidés à hauteur de 91 500 € et de créer ou maintenir 16 emplois sur le territoire.

Soutien à l'emploi des jeunes

► Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard

Son rôle est d'être, de manière gratuite pour le bénéficiaire, un lieu d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et d'accompagnement, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent être aidés dans leur parcours d'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie sociale.

La CCPP a subventionné la Mission Locale à hauteur de 81 000€ en 2023.

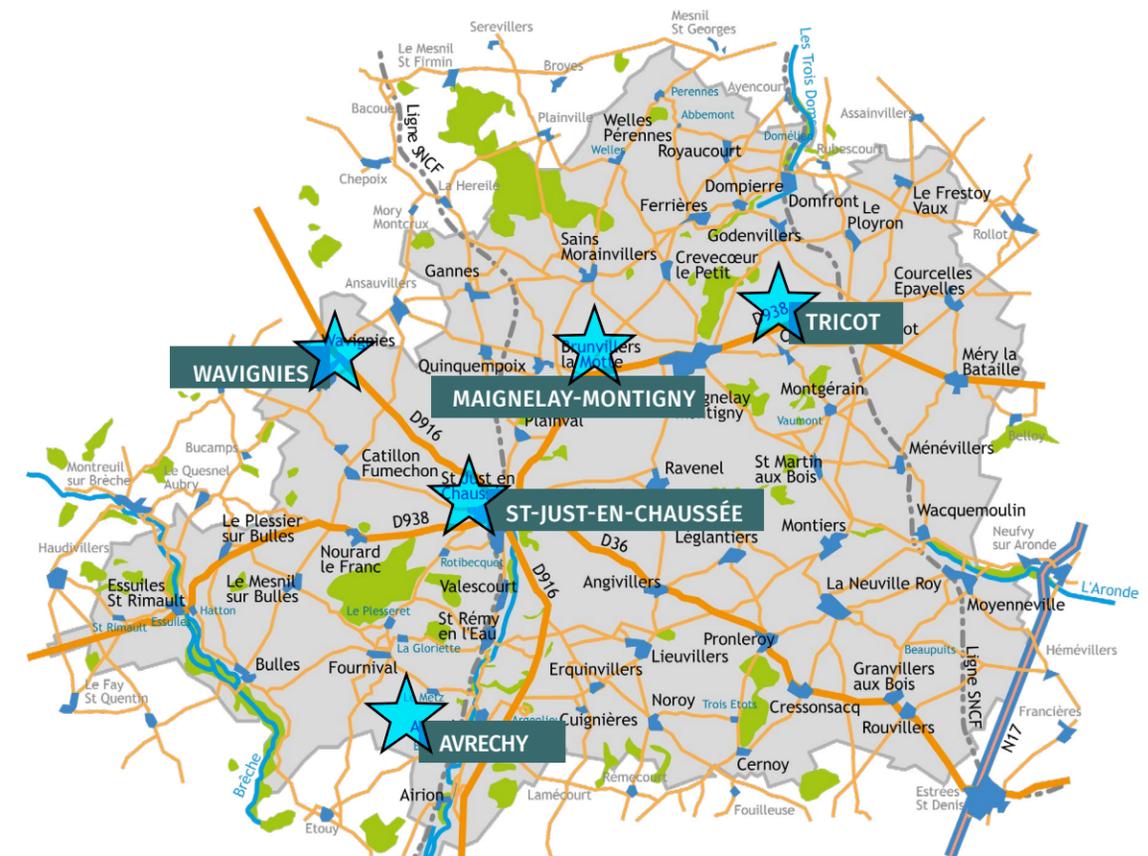
Les Zones d'Activités Économiques

► 8 zones d'activité économiques

Wavignies :	1 zone artisanale
Argenlieu :	1 zone Industrielle
Maignelay - Montigny :	1 zone artisanale 1 zone industrielle
Saint-Just-en-Chaussée :	1 zone artisanale
Tricot :	1 zone artisanale 1 zone industrielle

Les derniers terrains économiques sont en cours de vente sur les Zones d'Activités de Tricot et d'Argenlieu :

- Vente d'un terrain de 11 744m² sur la zone artisanale de Tricot à l'entreprise Transports Sauval.



Perspectives pour l'année 2024

- Construire une Stratégie de Développement Économique pour mener des actions sur les mois et années à venir, afin de se positionner comme un acteur majeur du développement économique des entreprises)
- Vistes d'entreprises du territoire
- Recrutement d'un chargé de mission développement économique
- Création d'une bourse de l'immobilier

Déchets ménagers

22,50 ETP

La Communauté de Communes assure : la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte, des emballages recyclables et papiers en apport volontaire, des encombrants et déchets dangereux en déchetteries et des déchets verts en porte-à-porte. Elle gère aussi la Recyclerie du Plateau Picard, la sensibilisation.

Le traitement des déchets ménagers est délégué au Syndicat Mixte du département de l'Oise (SMDO). Il collecte et traite des déchets de déchetteries, transfère des déchets vers les sites de traitement, gère le centre de tri et le centre de valorisation énergétique et revend des matériaux.

► Les faits marquants :

- Renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères résiduelles
- Renforcement du réseau de collecte du tri : implantation de 48 nouvelles colonnes et création de 7 nouveaux points
- Test de sondes de télérelève pour l'optimisation de la gestion du parc de colonnes de tri
- Recrutement d'un ambassadeur du tri / animateur biodéchets
- Lancement suivi collecte avec opération « cravate »
- Plan chaleur en déchetterie
- Acquisition de 3 conteneurs maritimes pour le magasin de la Recyclerie



	Ordures ménagères	Emballages et papiers	Déchets verts en porte-à-porte
► Organisation	Collecte confiée à l'entreprise Gurdebeke	Collecte confiée à l'entreprise Gurdebeke	Collecte confiée à l'entreprise Sépur
► Quantités collectées	5 248 tonnes soit 172 kg par habitant En baisse de 7% par rapport à 2022 et de 21 % depuis 10 ans	2 608 tonnes soit 86 kg par habitant Quantités sont assez stables (-1% par rapport à 2022)	2 115 tonnes soit 69 kg par habitant
► Coût	927 520 € soit 30 € par habitant Il est en baisse en raison d'une baisse du coût de traitement facturé par le SMDO	376 814 € soit 12€ par habitant (recettes directes déduites). Le coût est en hausse en raison d'une hausse des dépenses de personnel	239 238€ soit 8 € par habitant Le chiffre stable par rapport à l'année précédente
► Investissements	Dépenses : 13 236 € pour l'achat de bacs Recettes : 2 171€ de recettes (reversement FCTVA) Solde : 11 065 €	Dépenses : 120 663€ pour l'achat de colonnes de tri et 33 087€ de travaux sur les points tri Recettes : 33 533€ de recettes (soutiens, remboursements...) Solde : 120 217 €	

Déchetteries

Il y a 4 déchetteries sur le territoire. L'accueil et la gestion des sites se font en régie. La collecte des bennes et le traitement des déchets se fait par le SMDO.

► Évacuations de bennes

1 742 rotations, soit 34 rotations hebdomadaires en moyenne

► Fréquentations

73 578 visites, une année de faible fréquentation

► Quantités collectées

- 6 140 t (hors gravats) soit 201 kg par habitant
- 3 229 t de gravats, soit 106 kg/hab
- Stable par rapport à 2022

► Coût de fonctionnement

Le coût des déchetteries est de 731 128 € soit 24€ par habitant (recettes directes déduites).

► Investissements

Dépenses : 4 350 € pour les travaux d'éclairages sur la déchetterie de Bulles
Recettes : 10 188 € de reversement FCTVA
Solde : - 5 838 €

La Recyclerie du Plateau Picard

► La vente

Le magasin de la recyclerie a ouvert 67,5 jours. Les recettes sont de 123 121 € de recette, en hausse de 79%) pour 75 450 objets vendus

► La collecte

328 collectes à domicile (30 par mois hors mois d'août)

► Coût de fonctionnement

Le coût est de 115 327 € soit 3,8 € par habitant (recettes directes déduites).
Hausse très forte des recettes du magasin

► Investissement :

Dépenses : 29 069 € pour l'achat de racks de stockage, de containers maritimes et pour l'aménagement de l'atelier cycle et vidéosurveillance.
Recettes : 7 079 € (remboursement FCTVA)
Solde : 21 990 €

Prévention et sensibilisation

- Cette année, 1 279 enfants ont été sensibilisés grâce à 86 interventions dans les écoles du territoire.
- 330 composteurs vendus

Le coût de ces opérations a été de 47 056€ soit 1,5€ par habitant dont 20 733 € pour l'acquisition des composteurs.



Perspectives pour l'année 2024

- Renouvellement marché collecte sélective
- Lancement marché fourniture de colonnes de tri (4 ans)
- Réponses aux appels à projets Citeo (tri hors foyer, déchets abandonnés)
- Accompagnement des gros producteurs et des organisateurs de manifestations

Eau et assainissement

9,45 ETP

► Les faits marquants

- Tension quantitative importante due à la sécheresse : Rupture d'alimentation en eau potable évitée in extremis à Maignelay-Montigny et alertes à Méry la Bataille et Frestoy Vaux
- Pollution du captage de La Neuville Roy (eau colorée) : coulées de boues à l'amont du captage ayant contaminé l'ouvrage
- Séminaire de l'eau et de l'assainissement à destination des élus
- Reprise commune de Cernoy en régie directe

Service eau potable

Le Plateau Picard est responsable de l'eau potable sur tout son territoire. Cela concerne toutes les phases, du pompage de l'eau dans la nappe, à la distribution de l'eau potable aux robinets de l'utilisateur en passant par son stockage et la protection de la qualité des eaux. Suivant les communes, il gère cela en direct ou il en confie la gestion quotidienne à des prestataires.

► En chiffre

- Volumes distribués CCPP : 1 491 586m³
- Rendement : 82%

Les pertes de volumes d'eau consécutives à des fuites ont diminué de 30% depuis 2018, passant de 456 751 m³ à 320 699 m³.

► Interventions concernant les fuites d'eau

Interventions réalisées par la régie : 120

- 31 fuites d'eau sur compteurs
- 89 fuites sur réseaux / branchements

Interventions réalisées par les délégataires : 322

- 32 fuites d'eau sur compteurs
- 261 fuites sur réseaux / branchements

► Bilan

Données générales	Focus Régie eau	
13 587	6 661	abonnés pour 28 911 habitants
1 581 522m ³	795 907m ³	produits
222	71	analyses d'eau
86 m ³	82 m ³	d'eau consommées annuellement
109L	109L	d'eau consommées par jour et par personne
19	9	réservoirs (châteaux d'eau)
18	4	puits de production
315km	120km	de réseau de distribution (hors branchements)



Régie eau

Les interventions ont été réalisées en dehors des périodes d'arrêtée sécheresse, de gel et de relèvement de compteur.

► Facturation

La relève des compteurs d'eau est réalisée annuellement sur 17 communes du Plateau Picard, soit :

- 7 866 compteurs relevés
- 11 595 factures émises
- 1 599 personnes mensualisées

Les compteurs munis d'une cible sont toujours relevés deux fois durant l'année

► Interventions

- Construire sans détruire : (DT : Déclaration de Travaux, DICT : Demande d'Intention de Commencement de Travaux, ATU : Avis de Travaux Urgents) 409 réponses aux DT/DICT + 46 ATU
- Rapport sur le Prix et la Qualité des Service de l'Eau (RPQS) : 20 RPQS réalisés / 20 déclarations SISPEA (Observatoire de l'Eau)
- Suivi délégués (SUEZ, SAUR, VEOLIA) : 12 réunions de suivi en présentiel
- Interventions réalisées par le service heures ouvrées : 95 interventions (réseau, compteurs, cibles, robinets...)
- Interventions d'astreinte : 365 jours de permanence : 30 sorties d'astreinte réalisées
- Interventions réalisées par la régie (astreintes comprises) : 120
- Interventions réalisées par les délégataires : 322
- Renouvellement des compteurs : 397 compteurs changés en 2023 : (Fuite, compteur bloqué, compteur >15 ans, ...)
- Contrôle des hydrants : 47 communes adhérentes en 2023 (28 communes contrôlées, soit 245 hydrants)

► Evolution régie eau en 2023

- Réalisation des branchements neufs en régie : 15 réalisés
- Recherche de fuites : 5 communes inspectées (1 fuite trouvée et réparée à Gannes)

Travaux et études

- Travaux de réhabilitation du château d'eau de Maignelay-Montigny : Étanchéité des cuves, ravalement extérieur, renouvellement de l'hydraulique et des serrures
- Diagnostic amiante / plomb : châteaux d'eau de Tricot, La Neuville Roy, Bulles, Angivillers, Argenlieu, Saint-Just-en-Chaussée
- Poursuite de la réalisation de la DUP de Nourard-le-Franc et révision de la DUP de Catillon-Fumechon
- Reprise des branchements plombs à Saint-Just-en-Chaussée
- Préparation et attribution des marchés de travaux



Perspectives pour l'année 2024

- Mise en place d'une opération récupérateurs eau de pluie
- Télésurveillance au réservoir de Coivrel
- Mise en place d'un inverseur de chlore à Avrechy
- Travaux station de dénitrification de Saint-Just-en-Chaussée
- Travaux d'interconnexion du réseau de Wavignies au captage de Gannes et étanchéité du réservoir de Gannes
- Lancement études Programme de réhabilitation de 4 châteaux d'eau
- Etude patrimoniale, du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGGSE)

Service assainissement

Le Plateau Picard est responsable de l'assainissement sur tout son territoire. Certaines communes sont équipées d'une installation d'assainissement collectif, d'autres sont en assainissement individuel. Suivant les communes, le Plateau Picard gère cela en direct ou en confie la gestion quotidienne à des prestataires.

► Les faits marquants

- Contrôles de conformité des stations d'épuration (contrôles réalisés par la DDT sur données administratives) : le contrôle s'effectue sur la performance épuratoire de la station et la présence des équipements de mesures, ainsi que sur la conformité au niveau de la collecte.
- Sur 8 stations d'épuration : 7 stations sont conformes à tous les niveaux mais la station d'épuration de Maignelay-Montigny est non-conforme pour dépassement de la charge entrante, supérieure à la capacité nominale (problème du pluvial)

► Interventions

- Interventions sur réseaux réalisées par le service heures ouvrées : 76 dont 33 interventions de désobstruction du réseau d'assainissement
- Interventions d'astreinte : 365 jours de permanence : 1 personne de décision et 2 agents d'exploitation (niveau 1 et niveau 2) et 6 sorties d'astreinte réalisées
- Attestation de raccordement à l'assainissement collectif : 112 contrôles
- Rapport sur le Prix et la Qualité des Services de l'Eau : 11 RPQS réalisés / 11 déclarations SISPEA (Observatoire de l'Eau)
- Suivi délégataires (SUEZ, SAUR, HYDRA) : 12 réunions en présentiel

► Evolution du service

Application d'un « tarif » ANC (paiement du diagnostic de bon fonctionnement d'assainissement non collectif) sur la facture d'eau des usagers concernés

Travaux et études assainissement

- Finalisation du diagnostic du système d'assainissement de Tricot (105 000 € HT) : travaux conséquents à prévoir sur le réseau et sur la station
- Réfection des membranes d'aération à la station d'épuration d'Airion (14 300 € HT)
- Curage de la ligne 1 de la station d'épuration de Courcelles-Epayelles (15 500 € HT)
- Lancement des études pour la reconstruction de la station d'épuration de Maignelay-Montigny



Données

générales

9342	abonnés pour 20 015 habitants
23	communes en assainissement collectif
8	stations d'épuration
302tonnes	de boues produites
669 802m3	d'eaux usées traitées
142km	de réseau d'assainissement

Perspectives pour l'année 2024

- Réalisation du diagnostic réglementaire sur le réseau d'assainissement et la station d'épuration de Saint-Just-en-Chaussée
- Reprise des boîtes de branchements – rue de la Madeleine à Maignelay-Montigny
- Étude pour la reconstruction de la station d'épuration de Maignelay-Montigny
- Études préparatoires aux travaux du réseau d'assainissement et de réhabilitation de la station d'épuration – commune de Tricot

* Retrouvez le rapport d'activité déchets et le rapport d'activité eau sur le site internet de la communauté de communes du Plateau Picard.

Rapport technique et financier

Les moyens

Véhicules et engins

MARQUE	Modèle	Affectation service	Date de mise en circulation
Dacia	Spring électrique	ADM	21/02/2023
Citroën	Berlingo électrique	Prévention déchets	29/12/2022
Renault	Mégane électrique etch	DGS	27/12/2022
Renault	Traffic	Service Repas	11/09/2019
Nissan	Chariot élévateur Recyclerie	Recyclerie	19/09/2018
Ford	Transit hayon	Recyclerie	19/09/2018
Renault	Master COURT	Collecte selective	05/04/2018
Citroën	Jumpy	Service Repas	27/11/2017
Renault	Master benne	Service eau et assainissement	28/06/2017
Renault	Traffic	Entretien des bâtiments	27/03/2017
Renault	Master COURT	Espaces verts	30/09/2016
Renault	Master LONG	Espaces verts	27/04/2016
Renault	Renault Master	Service eau et assainissement	26/06/2015
PackMat	Compacteur mobile	Déchetterie St Just	04/05/2016
PackMat	Compacteur mobile	Déchetterie Maignelay	15/04/2016
Renault	Kangoo	Entretien des bâtiments	15/11/2013
Renault	Kangoo	Service Repas	27/08/2013
Renault	Zoé	ADM	13/08/2013
Dacia	Sandéro (essence)	Service déchets	28/06/2013
Dacia	Sandéro (essence)	Service eau et assainissement	28/06/2013
Renault	Master benne	Espaces verts	10/04/2012
Peugeot	Bipper	ADM	06/01/2011
Peugeot	Partner	Service eau et assainissement	16/09/2008
Peugeot	206	ADM	15/12/2005
CMAR	Remorque Nettoyeur Haute Pression	Collecte selective	01/06/2005
Peugeot	PARTNER	Voirie	01/05/2005
Renault	Mascott	ADM	18/03/2004
Peugeot	Partner 5 places	MULTI Maignelay	30/08/2003

Rapport technique et financier

Le patrimoine

DESIGNATION IMMEUBLES	LOCALISATION	Surface en m ²	OBSERVATIONS
Siège de la CCPP	140 rue verte 60130 Le Plessier/St just	1300	Propriété de la CCPP
Logement de Gardien	140 rue verte 60130 Le Plessier/St just	120	Propriété de la CCPP
Déchetterie de Maignelay-Montigny	Route de Coivrel 60420 Maignelay-Montigny	396	Propriété de la CCPP
Déchetterie de St Just en Chaussée	Rue Sarraill 60130 St-Just-en-Chaussée	623	Propriété de la CCPP
Déchetterie de Bulles	Chemin de Dupille 60130 Bulles	20	Propriété de la CCPP
Mini déchetterie de La Neuville Roy	La sucrerie 60190 La Neuville Roy	20	Propriété de la CCPP
Gymnase du collège de St just en Chaussée	Rue claude Debussy 60130 St-Just-en-chaussée	1700	Propriété de la CCPP
Logement du gardien des gymnases	Rue claude Debussy 60130 St-Just-en-chaussée	130	Propriété de la CCPP
Gymnase du collège de Maignelay-Montigny	Rue François Mitterrand 60420 Maignelay-Montigny	2200	Propriété de la CCPP
Site des Longprès	Rue Jean Jaurès 60130 St-Just-en-chaussée	3500	Propriété de la CCPP (Loué à la sté AQL)
Magasin de la Recyclerie	Rue Sarraill 60130 St-Just-en-chaussée	460	Propriété de la CCPP
Bâtiment Le vieux Colombier	Rue A Briand 60130 St-Just-en-chaussée	1800	Propriété de la CCPP
Atelier de la recyclerie	Rue Sarraill 60130 St-Just-en-chaussée	500	Propriété de la CCPP
Crèche st just (ERP) (5ème - type R)	Rue de l'abreuvoir 60130 St-Just-en-chaussée	500	Propriété de la CCPP
Lieu de Halte-Garderie	Lieuillers ancienne école maternelle	80	Mise à disposition par la communes
Crèche de Maignelay-Montigny	3 bis rue François Mitterand 60420 Maignelay-Montigny	340	Propriété de la CCPP
Maison de santé	3 rue d'Oresmeaux 60130 St-Just-en-chaussée	1900	Propriété de la CCPP Loué à la SISA des Vignes de l'Abbaye
Sanitaire Public	Parking de la gare 60130 St-Just-en-chaussée	3	Propriété de la CCPP
Bâtiment rue Sarraill	Rue Sarraill 60130 St-Just-en-chaussée	1000	Propriété de la CCPP Étage loué à l'AFIPP
Aire d'accueil des gens du voyage	Rue du bois prévost 60130 Saint Just en chaussée	90	Propriété de la CCPP
Ancien Liddle Bâtiment administratif	Rue Brunehaut 60130 Saint Just en chaussée	1300	Propriété de la CCPP Loué à l'Etat

Délibérations et décisions

Décisions du Président

2023 D 01 réalisation de mission de contrôle sparc -diag ventes
2023 D 02 Présidence de la commission DSP du 18.01.23
2023 D 04 Virement de credit -budget 13800
2023 D 05 présidence de la commission DAO 21.02.23
2023 D 07 Biens A la Reforme du budget EAU
2023 D 08 passage des immobilisations des comptes 23 au 21
2023 D 09 institution régie de recettes -Centre Dentaire
2023 D 10 AR-convention tripartite autorisation de dépotage des matières
2023 D 10 Convention autorisation de dépotage des matières extraites des vidanges ass
2023 D 11 convention de fourniture de repas pour le multi accueil St JUST
2023 D 15 sous-traitant EUROPAMIANTE 2021_EAU_03
2023 D 16 sous traitant HUSSOR ERECTA 2021-EAU-03
2023 D 17 sous-traitant VENEQUE 2021-EAU-03
2023 D 18 sous-traitant DAVID 2021-EAU-03
2023 D 19 Présidence de la commission DSP 070323
2023 D 20 Présidence de la CAO 10 et 270323
2023 D 22 passage des immobilisations des comptes 23 au 21 budget AAGDV
2023 D 23 Etude de faisabilité relative mise en oeuvre sur 2 réseaux de chaleur à ST Just et MM
2023 D 24 institution d'une regie de recettes pour la gestion du centre dentaire
2023 D 26 Etudes geotechniques -Wavignies
2023 D 27 Marché de travaux- revêtements superficiels de la voirie sur le Plateau Picard
2023 D 28 rattachement de charges et produits budget ZAE
2023 D 29 avenant n°1 marché interco Bulles
2023 D 30 marché dvpt lecture publique
2023 D 32 opération d'audits énergétiques de bâtiments publics
2023 D 33 marché de collecte et transport des déchets ménagers résiduels
2023 D 39 Dérogation à l'obligation de raccordement à l'assainissement collectif -Pronleroy
2023 D 40 attribution de subvention logement et hébergement touristique
2023 D 42 convention autorisation de dépotage des matières extraites des vidanges assainissement autonome -station épuration st just nord france vidange suez
2023 D 44 avenant 2 lot 1 PSE01.1 construction bat DGFIP
2023 D 45 avenant 2 lot 5 construction bat DGFIP
2023 D 46 Avenant2 construction locaux DGFIP
2023 D 48 virement de crédit budget assainissement (1)
2023 D 52 virement de crédit budget assainissement investissement
2023 D 53 Marche de fourniture de compteurs eau potable équipés de radio relève
2023 D 54 modification acte régie de recettes Recyclerie
2023 D 56 Avenant 1 au marché de tvx-Tour MM
2023 D 58 convention prestation du docteur referent -creche Plateau Picard
2023 D 59 TVX de réhabilitation du réservoir sur Tout de MM
2023 D 60 Construction des locaux DGFIP Avt 3 Lot 05 menuiseries intérieures
2023 D 62 DGFIP avenant 2 - Lot 9 chauffage
2023 D 63 avenant ajustement contractuel -responsabilité Civile SMACL
2023 D 64 protocole d accord transactionnel
2023 D 65 MARCHE de fourniture de recuperateurs d eau de pluie
2023 D 66 avenant 1 au marche impression façonnage livraison supports comm CCPP
2023 D 67 REALISATION de missions de contrôles périodiques des ANC

Délibérations et décisions

Décisions du Président

2023 D 69 virement de crédit budget assainissement
2023 D 70 Convention dépotage EARL du READY
2023 D 71 Convention d'occupation précaire DDFiP
2023 D 74 modification de lacte instituant la régie de recette - portage de repas
2023 D 75 modification de lacte instituant une régie d avance
2023 D 76 modification acte instituant la regie de recettes communautaires des dechetteries de la CCPP
2023 D 80 attribution de subventions -amélioration logement
2023 D 81 Institution d'une regie de recettes - vente des recuperateurs d'eau de pluie
2023 D 82 avenant n° 3 Lot 09 chauffage ventilation plomberie -construction DGFIP
2023 D 83 avenant n.3 lot 01 gros oeuvre -Locaux DGFIP
2023 D 84 Modification acte instituant une regie de recettes pour la gestion du Centre Dentaire du Plateau Picard
2023 D 86 convention de mission assistance -SPL ADTO-SAO
2023 D 88 virement de creditOP 68 a OP 51 Budget principal
2023 D 89 modification acte instituant la regie de recettes -vente recuperateurs eau de pluie
2023 D 90 Mission CSPA pour la réalisation d'un réservoir de 500 m3, une interconnexion AEP et la réhabilitation d'un réservoir sur tour.
2023 D 92 avenant n.2 CCPP TEOS ANNULE ET REMPLACE
2023 D 94 acceptation sous traitant SATER DIAG ASST TRICOT
2023 D 109 marché de renouvellement de conduites d'eau potable et reprise des branchements dans diverses rues
2023D 96 Avenant 1 au contrat assurance Dommage et Biens
2023D 98 virement de crédit budget eau
2023D 99 vente véhicule HORS SERVICE Partner
2023D 100 Marché de fourniture et livraison de titres-restaurant
2023D 103 marche de controle technique pour la creation d'un reservoir de 500m3-rehabilitation du reservoir de Gannes
2023D 105 DC4 modificatif sous traitant VENEQUE travaux reservoir MM
2023D 107 Etude BAC
2023D 108 marché assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats assurance
2023D 110 Marché fourniture repas Petit Enfance
2023D 113 TVX de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Wavignies -réhabilitation réservoir Gannes
2023D 114 Attribution de subventions pour la réalisation de travaux dans le cadre de l'opération d'amélioration du logement et en la faveur de la création d'hébergements touristiques
2023D_97 Aménagement ancien local commercial en complexe innovation et espaces de séminaires
2023D_106 Avenant n.1 de prolongation du marche d'entretien de batiments communautaires - 2021-BAT-04

Délibérations et décisions Conseils communautaires

09/02/2023	23C.01.01 - Adoption du PV du CC du 15 12 2022
	23C.01.02 - Approbation du compte de gestion du SPANC 2022
	23C.01.03 - CA budget annexe SPANC 2022
	23C.01.04 - Approbation compte de gestion 2022 assainissement
	23C.01.05 - CA budget assainissement collectif 2022
	23C.01.06 - Suivi des AP-CP du budget annexe assainissement
	23C.01.07 - Compte de gestion du budget annexe eau 2022
	23C.01.08 - CA budget eau 2022
	23C.01.09 - Suivi des AP-CP du budget Eau 2022
	23C.01.10 - Création du budget annexe centre dentaire pour 2023+B21
	23C.01.11 - Tarifs du service de l'assainissement collectif pour 2023
	23C.01.12 - Contrat DSP EP Catillon Moyenneville Wacquemoulin Montgerain St-Martin aux Bois et Ménévillers
	23C.01.13 - Tarifs du service d'alimentation en eau potable pour l'année 2023
	23C.01.14 - COF RPE 2022-2026 CAF
	23C.01.15 - Renouvellement bail FRET SNCF pr mise à dispo terrain gare St-Just
	23C.01.16 - Adhésion de la Fédération Nationale des Centre de Santé
	23C.01.17 - Recrutement de chirurgiens-dentistes vacataires
	23C.01.18 - Modifications du tableau des emplois des services communautaires
23/03/2023	23C.02.01 - Adoption du PV du conseil communautaire du 09 02 2023
	23C.02.02 - CFU 2022 budgets annexes Recyclerie et AAGdV
	23C.02.03 - CFU 2022 du budget annexe Zone d'Argenlieu et Autres
	23C.02.04 - CFU 2022 du budget principal
	23C.02.05 - Suivi des AP-CP du budget principal
	23C.02.06 - Avenant 1 DSP eau potable pour Bulles, Méry-la-Bataille et Welles-Pérennes
	23C.02.07 - Convention quadripartite achat eau en gros au SM Sources Essuies
	23C.02.08 - Convention INFRACOS relais téléphonie à La Neuville-Roy
	23C.02.09 - Vente d'un terrain dans la ZAE Argenlieu – Commune d'Avrechy
	23C.02.10 - Convention de partenariat avec la CMA HdF
	23C.02.11 - Convention l'Etat gestion AAGdV pour 2023
	23C.02.12 - Débat sur les Orientations Budgétaires Eau et Assainissement pour l'année 2023
	23C.02.13 - Débat sur les Orientations Budgétaires du budget général pour l'année 2023
13/04/2023	23C.03.01 - Adoption du procès-verbal du conseil communautaire de la séance du 23 mars 2023
	23C.03.02 - Tableau des subventions allouées à divers organismes au titre de l'année 2023
	23C.03.03 - Détermination des taux des recettes fiscales pour l'année 2023
	23C.03.04 - BP - Bâtiment DGFIP - Révision AP-CP
	23C.03.05 - BP - Aménagements touristiques Chemin vert - Révision AP-CP
	23C.03.06 - BP - Programme Pluriannuel de voiries - Révision AP-CP
	23C.03.07 - BP - Ouverture de deux nouvelles AP-CP
	23C.03.08 - BP - Provisions pour créances douteuses
	23C.03.09 - Budget primitif principal de la communauté de communes pour 2023
	23C.03.10 - Transfert résultats et biens ex syndicat mixte des eaux de l'Hardière concernant Cernoy
	23C.03.11 - Branchements en plomb - suivi des AP-CP
	23C.03.12 - B.Eau - Ouverture de deux autorisations d'engagement et trois AP-CP
	23C.03.13 - B.eau - Provisions pour créances douteuses
	23C.03.14 - Budget primitif 2023 du budget annexe eau
	23C.03.15 - Travaux SIVOM de Tricot - révision AP-CP

Délibérations et décisions Conseils communautaires

	23C.03.16 - B. AC - Ouverture d'une AP-CP	
	23C.03.17 - Budget annexe assainissement collectif - Provisions pour créances douteuses	
	23C.03.18 - Budget primitif 2023 du budget annexe assainissement collectif	
	23C.03.19 - Budget primitif 2023 du budget annexe SPANC	
	23C.03.20 - Budget primitif 2023 du budget annexe ZAE d'Argenlieu et Autres	
	23C.03.21 - Convention de partenariat avec la CCI HdF	
	23C.03.22 - Elargissement du (RIFSEEP) au profit de certains agents de la CCPP	
	23C.03.23 - Modifications du tableau des emplois des services communautaires	
	01/06/2023	23C.04.01 - Adoption du PV conseil communautaire séance du 13.04.2023
		23C.04.02 - Election du président
23C.04.03 - Détermination de la composition du bureau		
23C.04.04 - Election des vice-présidents		
23C.04.05 - Délégation au président et au bureau		
23C.04.06 - Indemnités de fonctions du président et des vice-présidents		
15/06/2023	23C.05.01 - Adoption du PV du conseil du 01.06.2023	
	23C.05.02 - Création service mutualisé centre de compétences informatique	
	23C.05.03 - FIF - dde de Moyenneville pour acquisition bien immo	
	23C.05.04 - Convention pilotage GMR avec la MSA	
	23C.05.05 - Tarifs pour la vente des récupérateurs d'eau de pluie	
	23C.05.06 - Tarif du service d'alimentation en eau potable de la commune de Cernoy	
	23C.05.07 - DSP EP Bulles, Méry, Welles, Cressonsacq, Grandvillers, Pronleroy et Rouvillers	
	23C.05.08 - Convention tripartite achat d'eau en gros avec CC Clermontois	
	23C.05.09 - Tarif diagnostics périodiques ANC et modalité de facturation	
	23C.05.10 - DSP exploitation AC de Cressonsacq, Montiers, La Neuville-Roy, Pronleroy et Rouvillers	
	23C.05.11 - DSP - avenant 1 au contrat avec sté SAUR pour exploitation AC ex-SIA du Moulin	
	23C.05.12 - Convention participation financière travaux extension du réseau Oise Très Haut Débit avec le SMOTHD Foyers	
	23C.05.14 - Modifi convention de prestation de service pour modif simplifiée de doc urba au profit des communes	
	23C.05.15 - Adhésion CCPP à Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC)	
	23C.05.16 - Attribution subvention à France ADOT 60 et à l'Institut Curie	
	14/09/2023	23C.06.01 - Adoption du PV du 15 juin 2023
23C.06.02 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France en faveur des victimes du séisme au Maroc		
23C.06.03 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge française en Lybie suite à la tempête Daniel		
23C.06.04 - Conclusion d'un bail de locaux à usage de bureaux avec l'Etat		
23C.06.05-AR - Désignation de délégués aux comités du SMOPP, du SMDO et du SMBVB		
23C.06.06 - Elaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)		
23C.06.07 - Attribution d'une subvention complémentaire aux JPP		
23C.06.08 - Répartition du FPIC		
23C.06.09 - Budget Eau pour 2023-admissions en non-valeur de titres impayés		
23C.06.10 - Budget AC pour 2023-admissions en non-valeur de titres impayés		
23C.06.11 - Budget Principal pour 2023 - admissions en non-valeur de titre impayé		
23C.06.12 - Budget Eau pour 2023-effacement de dettes		
23C.06.13 - Budget Assainissement collectif pour 2023-effacement de dettes		
23C.06.14 - Budget annexe CSDPP pour 2023 - DM1		

Délibérations et décisions Conseils communautaires

	23C.06.15 - Budget principal pour 2023 - DM1
	23C.06.16 - Budget eau pour 2023 - DM1
	23C.06.17 - Budget annexe ZAE d'Argenlieu et autres - DM1
	23C.06.18 - Vente terrain ZAE Argenlieu – AR délib 23C.02.09
	23C.06.19 - Adhésion de la communauté de communes du Plateau Picard au CEREMA
	23C.06.20 - Exonération de la TEOM de certains locaux commerciaux pour 2024
	23C.06.21 - Convention d'occupation TOTEM France - relais de téléphonie LNR
	23C.06.22 - Convention d'occupation TOTEM France - relais de téléphonie Argenlieu
	23C.06.23 - Zonage ass Le Frestoy-Vaux et convention mandat
	23C.06.24 - Organisation du Festival de Jazz 2023 - recrutement vacataire conseil artistique
	23C.06.25 - Conventions avec les écoles de musique pour l'organisation des ateliers musicaux
08/11/2023	23C.07.01 - Adoption du PV du 14.09.2023
	23C.07.02 - Désignation de délégués au comité du SMOTHD
	23C.07.03 - Acquisition parcelle à Gannes pour création du réservoir semi-enterré
	23C.07.04 - Acquisition parcelle pour création d'une STEP à Maignelay-Montigny
	23C.07.05 - Convention de gestion des eaux usées de la commune de Neufvy-sur-Aronde
	23C.07.06 - Avenant 1 de prolongation de vente d'eau en gros à Ansaouvillers
	23C.07.07 - Renouvellement convention n°234087 avec SNCF Réseau concernant canalisation souterraine sur la voie Ornoy-Villers – Boves
	23C.07.08 - Candidature CCPP Appel à projets 2023 - accompagnement pour optimisation collecte emballages ménagers des papiers graphiques par Citeo
	23C.07.09 - Modifications du tableau des emplois de la régie eau et assainissement
	23C.07.10 - Modifications du tableau des emplois des services communautaires
14/12/2023	23C.08.01 - Adoption du PV du 08.11.2023
	23C.08.02 - Modif statuts du SMOA relatives extension de son périmètre
	23C.08.03 - Mise en place dispo d'aide à installation de prof de santé sur territoire CCPP
	23C.08.04 - Lancement démarche élaboration du Contrat Local de Santé CCPP
	23C.08.05 - Rapport obs définitives CRC HdF - comptes et gestion de la CCPP exercices 2017 à 2022
	23C.08.06 - Acceptation d'un fonds de concours de la commune de Courcelles-Epayelles
	23C.08.07 - FIF - demande de Ravenel pour acquisition d'un bien immobilier
	23C.08.08 - Délib autorisant le président à engager, liquider et mandater dépenses invest pour BPrincipal
	23C.08.09 - Délib autorisant le président à engager, liquider et mandater dépenses invest pour budget eau
	23C.08.10 - Délib autorisant le président à engager, liquider et mandater dépenses invest pour budget ass Wavignies
	23C.08.12 - Convention de mandat avec Ansaouvillers pour réalisation de travaux de renfort réseau EP rue de Montdidier
	23C.08.13 - Tarifs du service de l'assainissement collectif pour l'année 2024
	23C.08.14 - Tarifs du service d'alimentation en eau potable pour l'année 2024
	23C.08.15 - Convention mise à dispo animation agricole mutualisée aires des captages EP du PP et Clermontois
	23C.08.16 - Modifications du tableau des emplois des services communautaires

Délibérations et décisions Délibérations du Bureau

24/01/2023	23B.01.01 - Dde subv télésurveillance réservoir EP Coivrel
	23B.01.02 - Dde subv renforcement réseau EP rond-point du 8 Mai Le Plessier sur St Just
	23B.01.03 - Dde subv acquisition récupérateurs eau de pluie achat groupé
	23B.01.04 - Dde subv travaux de sécurisation des captages EP Maignelay-Montigny
	23B.01.05 - Dde subv sécurisation captage Metz et réservoirs Argenlieu, Avrechy, Les Garignons
	23B.01.06 - Dde subv mise en place débitmètres sur réseau distribution EP Montiers et LNR
	23B.01.07 - Dde subv extension réseau EP rue du Tortillard à Wavignies
	23B.01.08 - Dde subv réalisation études BAC d'Avrechy, St-Rémy, Moyenneville, LNR et Gannes
	23B.01.09 - Dde subv Festival Jazz 2023
	23B.01.10 - Dde subv Festival de printemps 2023
	23B.01.11 - Dde subv étude de faisabilité création réseaux chaleur St Just et MM
	23B.01.12 - AR Dde subv audits énergétiques bâtiments publics
	23B.01.13 - Dde subv projets informatique services CCPP
09/06/2023	23B.02.03 - Dde subv CAF pour acquisition matériels sommeil crèches
	23B.02.02 - Dde subv CDO et Etat pour achat bâtiment à Moyenneville
	23B.02.01 - Dde subv pour travaux aménagement ancien Lidl en pôle attractivité PP
30/11/2023	23B.03.10 - Dde subv rénovation toiture atelier de la Recyclerie à Saint-Just-en-Chaussée
	23B.03.09 - Dde subv changement éclairage gymnase à St Just
	23B.03.08 - Dde subv changement éclairage gymnase à Maignelay-Montigny
	23B.03.06 - Dde subv pour travaux de réhabilitation du château d'eau à Gannes
	23B.03.07 AR- Dde subv Interco entre Gannes-Wavignies - réservoir semi-enterré, réseaux et comblement captage Wavignies
	23B.03.05 - Dde subv acquisition logiciel métier et matériel adéquat pour la PE
	23B.03.04 AR - Dde subv édition 2024 - Festival Jazz
	23B.03.03 - Dde subv édition 2024 - Festival de Printemps
	23B.03.02 - Dde subv organisation du salon de l'habitat Ecologis 2024
	23B.03.01 - Dde subv achat bâtiment à Ravenel

Rapport d'activité Intégral 2023

**Communauté de communes
du Plateau Picard**

140 rue Verte
60130 Le Plessier-sur-Saint-Just

Tél. 03 44 78 70 02
accueil@cc-plateaupicard.fr
www.plateaupicard.fr



Plateau Picard
Communauté de Communes